

MIDLAND WALWYN
LE SENS DES VALEURS - BLUE CHIP™
(418) 652-8011 / 1-800-463-8317
9.25%*
6 ans, garanti
100% REER
*Taux sujet à changement

LE SOLEIL

Le choix «affaire»
(418) 624-7900
Parc industriel de Charlesbourg
Ville de CHARLESBOURG

JEUDI 16 FÉVRIER 1995

QUÉBEC, 99^e ANNÉE, N° 49
54 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3,50 TPS 0,24 TVQ 0,24 3,98

MONTREAL-OTTAWA 60c Plus TPS TVQ
FLORIDE 1.50\$ US

50c Plus TPS TVQ

LE CANADA



Autre guerre des mots autour de l'unifolié

Les célébrations marquant le 30^e anniversaire du drapeau du Canada ont provoqué une autre guerre des mots entre Québec et Ottawa. **A-7**

LE QUÉBEC

François Beaulne nie toute ingérence

François Beaulne, le député de Marguerite-d'Youville, jure qu'il n'a jamais essayé de faire obtenir des contrats à une entreprise de son comté. **A-6**

Prostitués et danseurs nus pour le président

Le procès de l'homme d'affaires Pierre Lajoie a débordé de son côté purement économique pour sombrer dans une affaire de mœurs, hier, à Chicoutimi. **C-9**

L'ÉCONOMIE

La commission de la capitale réclamée

Les participants au Forum économique de la région de Québec, dont Jean-Guy Paquet, ont unanimement demandé hier la loi créant la commission de la capitale. **B-12**

LE SPORT

L'attaque du Canadien lamentable

Avec une attaque sans mordant, le Tricolore s'est incliné 4-1 face aux Whalers. Sans un Roy alerte, le revers aurait été encore plus cinglant. **S-4 et S-5**

LE MONDE

La guerre engagée entre Eltsine et l'armée

Le bras de fer semble être engagé entre le Kremlin et la direction de l'armée russe qui accumule les échecs dans le conflit en Tchétchénie. **C-1**

L'INDEX

Annonces classées	C-5 à C-8
Arts	C-2 à C-4
Bridge	C-8
Décès	C-8 et C-9
DEDUCTO	C-6
Éditorial	A-14
Horoscope	C-8
L'économie	B-6 à B-12
Le Monde	C-1
Michel David	A-14
Où aller à Québec	C-4
Québec et l'Est	B-1 à B-3
Une place au soleil	B-4
TABLOÏD SPORT	S-1 à S-14
Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Mots croisés / Mot mystère	S-14

LA MÉTÉO

Quelques nuages ce matin, ensoleillé par la suite, maximum -2. **S-16**

Le président des policiers de Québec accuse le commissaire à la déontologie d'exagérer N'importe quelle plainte acceptée

QUÉBEC — Le commissaire à la déontologie policière « accepte à peu près n'importe quelles » plaintes émanant des citoyens, soutient André Durocher, le président du syndicat des policiers de Québec. Échaudé, le chef syndical réclame la tenue urgente d'un forum national afin de faire le point sur l'application de la Loi sur l'organisation policière, en vigueur depuis bientôt cinq ans.

par JEAN-MARC SALVET
LE SOLEIL

«Le commissaire à la déontologie devrait faire une sélection plus rigoureuse des plaintes portées à son attention par les citoyens», a affirmé, il y a quelques jours au SOLEIL, M. Durocher, qui élève rarement la voix publiquement.

André Durocher se dit renversé par les récentes «exagérations» du

système de déontologie policière. Au cours des quatre dernières années, le commissaire à la déontologie a formulé 45 citations à comparaître concernant 50 policiers de la sûreté municipale de Québec. La plupart ont trait à des écarts de langage ou à un abus d'autorité.

Le Comité de déontologie a pour sa part rendu une décision dans 26 dossiers touchant 25

agents. Sept ont été blâmés. Les 18 autres, accusés en vertu du code de déontologie, ont été exonérés de tout blâme.

Le représentant syndical des 415 policiers de Québec se demande s'il n'y a pas là une preuve que certaines citations à comparaître n'auraient jamais dû être formulées. Il estime de plus que les chefs d'accusation portés par le commissaire sont trop nombreux et souvent exagérés.

«Est-ce que le fait pour un policier de toucher du doigt un citoyen peut être assimilable à un abus d'autorité?» demande-t-il, ayant à l'esprit la cause opposant le journaliste Éric Tétreault, du réseau

NTR, à des policiers de Québec.

Ce cas a été pris en délibéré par le Comité de déontologie policière.

Le bureau du commissaire à la déontologie et le comité de déontologie ont été créés par une loi de l'Assemblée nationale, entrée en vigueur en septembre 1990. Le premier reçoit et examine les plaintes des citoyens, en plus de formuler les chefs d'accusation s'il y a lieu. Le second fait office de tribunal professionnel. C'est lui qui traite les citations en matière de déontologie policière.

André Durocher se défend de vouloir jeter par terre le système tout entier. «Le syndicat des policiers de la ville de Québec croit fer-

mement au code de déontologie policière», qui prescrit les devoirs et les normes de conduite des policiers de la province.

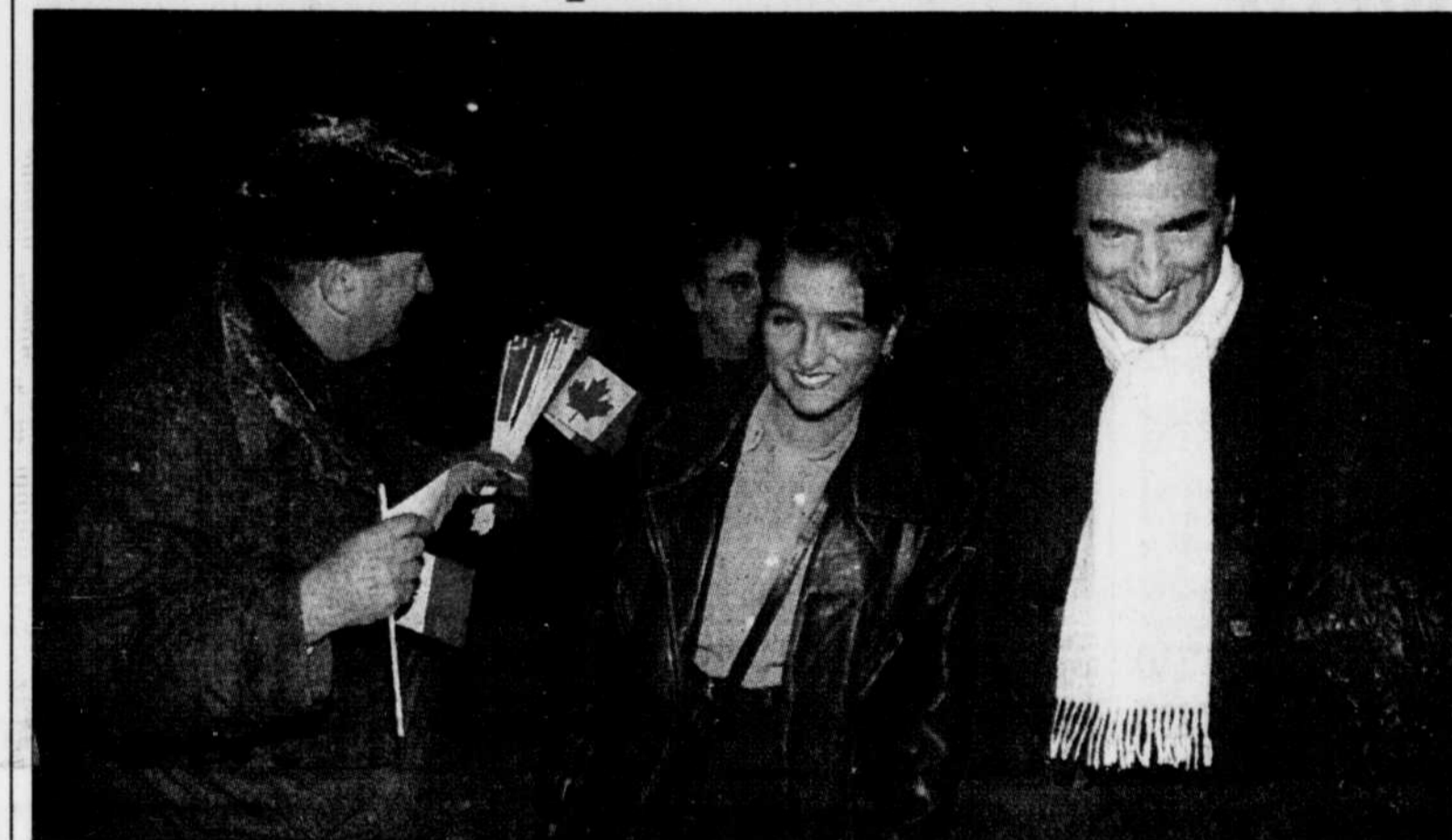
«Mais il est temps, cinq ans après, de faire le point sur son application», afin d'éviter que les «exagérations» ne se généralisent et ne finissent par devenir la norme.

Le chef syndical souhaite la mise sur pied d'un forum réunissant des représentants de la Sécurité publique, du commissaire à la déontologie policière, du comité de déontologie, des syndicats policiers et des directeurs de police. «On a maintenant assez de vécu pour se parler», dit-il.

Ce forum pourrait être le lieu de profondes remises en question. Les participants pourraient, par exemple, se demander si «le moindre écart de langage d'un policier envers un citoyen nécessite un processus aussi lourd» que le système déontologique, remarque Me Robert Deblois, qui agit souvent à titre de procureur des policiers de Québec.

Autre texte page A-2

Commission de la Capitale : Bertrand soulève des huées



Ce fédéraliste offrait des petits drapeaux du Canada tandis qu'on refusait des gens à la porte hier soir au collège Saint-Charles-Garnier pour la première séance de la Commission de la Capitale sur l'avenir du Québec et c'est, bien sûr, l'avocat Guy Bertrand (photographié ici avec sa fille, à son arrivée) qui a provoqué le plus de réactions dans la salle en dénonçant le projet de loi sur la souveraineté. Ses commentaires ont provoqué des huées.

page A-5

Le budget mettra fin au statu quo

— André Ouellet

QUÉBEC — La réponse au projet souverainiste viendra dans le prochain budget, a annoncé hier le ministre des Affaires étrangères, André Ouellet. Et ce budget sera difficile à vendre.

par PIERRE ASSELIN
LE SOLEIL

André Ouellet remplaçait hier le ministre des Finances, Paul Martin, au Forum économique de la région de Québec. Sans rien dévoiler du prochain budget, il en a quand même annoncé les couleurs: «Après le prochain budget, personne ne pourra plus parler de statu quo au Canada.»

Il venait de se livrer à l'éloge du système fédéral, «relativement nouveau sur l'échiquier mondial, avant-gardiste» et non pas «une vieille bibitte qui a la gale».

Le prochain budget sera l'occasion, «de mettre fin aux chevauchements et aux dédoublements. On veut remplacer les discours par l'efficacité, et les chevauchements par la concertation».

Et l'exercice s'annonce douloureux, prévient le ministre, qui demandait l'aide des milieux d'affaires pour expliquer que ce budget difficile est une médecine devenue nécessaire pour remettre les finances publiques en état.

«Le pouvoir de dépenser a été utilisé pour s'impliquer en coopération avec les autres paliers. Mais ce pouvoir est devenu un pouvoir d'emprunter.»

Ottawa devra revoir ce qui est de sa compétence exclusive et ce qui l'est moins, pour accorder la priorité aux champs qui sont de sa compétence propre, souligne M. Ouellet, sans donner d'exemple.

Il a souligné que pour le dernier exercice, le Canada avait des revenus qui dépassaient ses dépenses courantes de 4 milliards \$, ce qui est largement insuffisant pour absorber les frais énormes encourus par la dette.

Plus de la moitié des projets de démarrage d'entreprises refusés

QUÉBEC — Submergées par les demandes, dont un très grand nombre sont farfelues, les institutions financières refusent plus de la moitié des projets du plan Paillé qui leur sont soumis, selon une enquête maison réalisée hier.

par HÉLÈNE BARIL
LE SOLEIL

Malgré cela, le programme d'aide au démarrage d'entreprises a dépensé en trois mois plus de la moitié du budget de 300 millions \$ qui lui avait été alloué pour deux ans.

Dans le bilan qu'il dressait hier, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Paillé, a indiqué que depuis le 1^{er} décembre, les institutions financières ont accepté 1648 projets représentant un total de prêts de 163 millions \$.

Dans la région de Québec, le programme a permis la création de 187 entreprises, soit l'équivalent de 11,3 % du total, alors que la région représente seulement 8,9 % de la population québécoise.

Très populaire, le programme est toutefois une cause de frustration importante à la fois pour les institutions financières et pour les entrepreneurs potentiels.

Les banquiers sont unanimes à

déplorer le nombre élevé de projets farfelus qu'ils reçoivent. Ainsi, Mme Linda Lebrun, responsable du programme à la Banque nationale, a constaté qu'un postulant qui s'était vu refuser un prêt une journée s'est présenté le lendemain avec un projet différent.

Un collègue d'une autre institution financière en a rencontré un autre, muni de trois projets, qui lui a demandé de choisir celui qu'il préférerait!

Pour beaucoup, le programme Paillé semble être une occasion d'empocher rapidement 50 000 \$, ont constaté les responsables des prêts.

C'est pourquoi la plupart des institutions financières exigent une mise de fonds des emprunteurs, même si le programme précise qu'aucun investissement n'est nécessaire pour être admissible à l'aide gouvernementale.

Ainsi, M. René Labrecque, à la Banque Laurentienne, exige des emprunteurs qu'ils investissent eux-mêmes dans leur projet avant

d'accorder le prêt. «Sinon, c'est un cadeau qu'on leur fait», dit-il.

À la Caisse populaire Laurier, le directeur général, M. Claude Goulet, demande lui aussi un investissement de l'emprunteur. «C'est tout à fait normal et d'ailleurs, les gens les plus sérieux le font sans qu'on ait à le demander.»

Viabilité incertaine

Selon Mme Lebrun, de la Banque Nationale, un projet sur deux doit être refusé parce que sa viabilité est incertaine. C'est même plus que ça, selon M. Claude Goulet, de Desjardins.

M. Goulet, comme ses collègues des autres institutions financières interrogés hier, admet que l'administration du programme prend beaucoup de temps pour les revenus qui pourront en être tirés. «On fait un peu une oeuvre sociale», résume Claude Goulet, dont la caisse a mis sur pied un comité spécial pour traiter les nombreux projets qu'elle reçoit.

De l'autre côté de la clôture, la frustration est aussi grande, mais pour les raisons inverses. Un groupe de jeunes a, par exemple, présenté son plan d'affaires à quatre

institutions financières différentes: deux l'ont refusé, une autre a promis une réponse il y a trois semaines et la dernière a exigé des mises de fonds personnelles des emprunteurs.

Convaincu de la viabilité de son projet, le groupe est mécontent des explications qu'on lui a données et qui varient d'une institution à l'autre. «On pense que c'est de la bullshit», a dit un des trois associés, qui veut taire son identité parce qu'il n'a pas encore renoncé à faire accepter son projet quelque part.

M. Daniel Vachon, de la firme Vachon & Associés, a aidé plusieurs entrepreneurs potentiels à monter leur projet. Il trouve lui aussi que les institutions financières veulent trop «jouer safe». Certaines ne veulent même rien savoir de ce programme parce qu'il leur prend trop de temps et ne rapportera pas suffisamment.

Desjardins et la Banque Nationale ont d'ailleurs consenti à elles seules la majorité des prêts du plan Paillé.

Selon M. Vachon, le taux de rejet est très élevé, et il serait plus juste de parler de 70 % que de la moitié.

«Offrez-vous l'inimitable... offrez-vous l'amigo de Cantel!»

A partir de 19⁹⁵ par mois

CANTEL amigo

On a toujours besoin d'un Amigo!

Pour information sur les services cellulaires Sécurité et Personnel Amigo, consultez un détaillant autorisé ou composez le 1 800 263-8867

FAITS DIVERS

Blâmés par le comité de déontologie

Deux policiers blanchis en appel

QUÉBEC — Après que le comité de déontologie policière eut considéré leur conduite dérogatoire dans une enquête sur une agression sexuelle, un sergent et un agent de la Sûreté du Québec sont blanchis en appel, en cour du Québec.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Selon le comité, le sergent Guy Dumont et l'agent Gérard Gauvin ont agi de façon à mettre fin à leur enquête le plus rapidement possible et ils ont eu à l'égard de la victime un comportement intimidant, en septembre 1990. Le juge François Godbout estime toutefois que le choix de la méthode d'enquête par

les deux policiers, quoique discutable, n'était pas dérogatoire.

Il appert tout de même que la victime, lors de son interrogatoire par les deux policiers, leur a donné une version contraire à celle livrée plus tôt à un collègue de ceux-ci, allant jusqu'à nier avoir été agressée sexuellement. Or, la suite des événements a plus tard démontré qu'il y avait bel et bien eu agression sexuelle.

Dès le début de l'interrogatoire, soutient la plaignante, les policiers lui ont dit qu'ils ne la croyaient pas et que c'était une histoire inventée. Ecoeurée, elle a fini par leur dire ce que, selon elle, ils voulaient entendre.

Le comité estimait que les policiers auraient dû attendre les résultats de l'analyse de la trousse médico-légale avant d'interroger la victime, compte tenu des doutes qu'ils entretenaient. Le juge Godbout, lui, considère que la « méthode de confrontation », même avec une victime d'agression sexuelle, demeure une technique d'enquête répandue.

Les policiers, représentés par Me Mario Bilodeau, maintenant sous-ministre adjoint au ministère de la Justice, ont répliqué que la nouvelle version obtenue de la victime n'a pas mis un terme à leur enquête, d'autant plus qu'il leur restait à obtenir les résultats d'analyse, qui se sont d'ailleurs avérés positifs. Et s'ils ont manqué de jugement en interrogeant immédiatement la victime, tel que le leur reproche le comité, ceci, tranche le juge Godbout, ne constitue pas non plus en soi un manquement de la déontologie.

« Toute intervention policière, en pareille circonstance, est intimi-

dante, estime le juge. Conclure à un manquement déontologique c'est faire reproche à des policiers d'avoir agi comme des policiers. »

Puis, le magistrat enchaîne avec une espèce de dénonciation de l'utilisation de la plainte déontologique en voie, selon lui, de se répandre: « Elle ne doit pas être un simple instrument mis à la disposition des citoyens insatisfaits des résultats d'une enquête. La confusion entre le résultat obtenu par les policiers et les allégations de manquement déontologique mine la confiance des citoyens envers leurs corps policiers. »

Affaire Vanessa Paradis : le paparazzi porte plainte

MONTREAL (AFP) — Un photographe du quotidien montréalais *La Presse*, Pierre Côté, a porté plainte contre le manager et un garde du corps de Vanessa Paradis pour voies de fait et vol de pellicule, à la suite de l'incident qui s'est déroulé lundi à Mirabel.

Côté a affirmé avoir été bousculé à la sortie de l'aéroport par Didier Pain, manager et oncle de la chanteuse et actrice, ainsi que par un garde du corps engagé localement, les deux hommes s'opposant à ce qu'il prenne des photos de la jeune femme.

« Ils se sont jetés sur moi, ont cassé mon flash et ont arraché le film qui se trouvait dans l'appareil », a déclaré M. Côté, qui a porté plainte auprès de la police municipale de Mirabel.

Vanessa Paradis se trouve à Montréal pour faire la promotion du film *Elisa*.

Dans un communiqué publié mardi soir, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) « dénonce l'agression contre Pierre Côté » et « considère inadmissible qu'on s'en prenne de la sorte à un photographe dans l'exercice légitime de son travail ».

« Mme Paradis est une vedette internationale et une personnalité publique qui circulait dans un lieu public », indique aussi le texte.

Interrogée par l'AFP sur cet incident, une attachée de presse de l'artiste a affirmé hier matin que l'emploi du temps de Vanessa Paradis était « trop chargé » pour pouvoir lui parler.

Fillette de 11 ans heurtée à mort par une camionnette

BÉGIN — Un terrible accident est survenu, hier midi, à Bégin, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, alors qu'une fillette de 11 ans, Vicky Savard, a été heurtée mortellement par une camionnette.

Selon les informations fournies par Richard Gagné, de la SQ, la fillette attendait l'autobus scolaire en bordure d'un chemin de campagne. En s'amusant avec son chien, elle aurait traversé la rue subitement pour courir derrière l'animal.

C'est à ce moment qu'une camionnette l'a heurtée. Le conducteur du véhicule, un individu de 19 ans, n'a pas eu le temps de réagir et n'a rien pu faire pour éviter la jeune enfant. La victime a été transportée immédiatement à l'hôpital de Chicoutimi, où le décès a été constaté.

Le propriétaire du véhicule habite dans les environs et connaît bien le secteur. La tragédie est survenue dans un grand bout droit où il n'y avait ni courbe, ni pente.

Les parents de la jeune victime étaient en vacances quand les autorités policières les ont joints pour les prévenir de l'accident. Des membres de la famille avaient la responsabilité de garder la jeune Vicky pendant le voyage de ses parents.

Hier, en fin de journée, les techniciens en reconstitution de scène de crime étaient sur les lieux de l'accident pour recueillir le maximum d'information et d'éléments pour établir avec le plus de précision possible ce qui est arrivé.



Vancouver sous la neige

Ce marin s'affairait à déblayer la neige à l'aide d'un simple balai, hier au Yacht Club de Deep Cove, dans le nord de Vancouver. La ville de l'Ouest canadien a reçu au moins 20 centimètres de neige, mardi. Mais à Vancouver, tout sera fondu en moins de 24 heures...

Procès Simpson : des empreintes de pas autour de la maison

LOS ANGELES (Reuter) — Un sergent de police a déclaré hier devant le jury du procès d'O.J. Simpson qu'il avait vu une paire d'empreintes de pas dans une allée autour de la maison de l'ex-épouse de l'ancienne vedette de football.

Le sergent David Rossi a précisé que les empreintes de pas se trouvaient à mi-chemin le long de l'allée, à environ 15 mètres des corps ensanglantés de Nicole Brown-Simpson et de son ami, Ronald Goldman, poignardés à mort.

Cuisiné par l'avocat de la défense F. Lee Bailey, M. Rossi a maintenu n'avoir vu que les deux empreintes de pas et aucune autre près des cadavres. « Donc quelqu'un s'est éloigné des corps et tout d'un coup ses pieds se sont couverts de sang? » a demandé Me Bailey.

M. Rossi a nié ne pas avoir fait son travail convenablement alors qu'il était responsable des lieux du crime de 1h25 à 2h10 du matin le 13 juin. Les cadavres ont été

découverts peu après minuit.

M. Rossi a dû répondre à un contre-interrogatoire agressif mené par Me Bailey, qui a provoqué des objections de la part du procureur Marcia Clark à presque chaque question.

Drôle de pari

D'autre part, plusieurs médias ont annoncé qu'un juré faisait l'objet d'une enquête pour avoir supposément offert de parier une semaine de salaire avec un collègue de travail que Simpson serait déclaré non coupable.

Les rapports précisent que l'offre avait été faite alors que l'homme figurait parmi les jurés potentiels et n'avait pas encore été choisi pour faire partie du jury.

La terre tremble dans l'ouest du Québec

OTTAWA (PC) — Un tremblement de terre d'une intensité de 3,6 à l'échelle Richter a secoué une région de l'ouest du Québec, hier. La secousse, qui s'est produite peu avant midi, a été ressentie à Namur, Chénéville et Saint-Rémi, à quelque 50 kilomètres au nord-est de Buckingham, selon la Commission géologique du Canada. On n'a signalé aucun blessé, ni dommage matériel, a rapporté la SQ. Un tremblement de terre de cette magnitude peut être ressenti par plusieurs, mais cause rarement des dommages.

LE SOLEIL

925, chemin Saint-Louis
C.P. 1547, succ. terminus
Québec (Québec), G1K 7J6

Service aux abonnés	686-3344
Annonces classées	647-3311
Carrières et professions	686-3270
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Promotion	686-3342
Renseignements	686-3233

AVANTAGEUSE,
AVANTAGEUSE,
AVANTAGEUSE,
AVANTAGEUSE.



(Quatre mots qui décrivent à la perfection la Mazda Protegé S)

Ses caractéristiques avantageuses comprennent :

- L'intérieur le plus spacieux de sa catégorie
- Un moteur plus gros et un couple plus élevé que ceux des Corolla et Civic
- Moteur 4 cylindres de 1,8 litre à 16 soupapes et SACT
- La protection de la garantie Leadership de Mazda
- Dossier arrière 60/40 verrouillable
- Quel bon temps pour en essayer une !

A partir d'aussi peu que

12 495\$*

OU

199\$*

par mois/48 mois

LOCATION
Personnalisée
MAZDA^{MC}

mazda
Je me sens bien

*Prix spéc. Mazda. L'offre s'applique aux Mazda Protegé S neuves 1995 en stock, achetées et livrées chez les concessionnaires Mazda participants à compter du 4 février 1995, pour une durée limitée. Le prix tient compte de toutes les mesures d'encouragement du gouvernement du Québec. L'offre est soumise à l'approbation préalable par le concessionnaire. Taxes et autres frais du concessionnaire en sus. Taux de location personnalisée Mazda. Le taux ne s'applique qu'au modèle Mazda Protegé S 1995 décrit et pour une location de 48 mois. Des termes plus courts sont offerts. Un versement initial de 3000 \$ en un chèque de 250 \$ est requis au moment de la transaction. L'obligation totale contractuelle est de 12 495 \$, comprenant le transport et la préparation. Limite de 100 000 kilomètres. Frais de 0,00 \$ par kilomètre supplémentaire. Surtout à l'approbation de crédit. Les offres de prix spéciales et de taux de location ne peuvent être combinées. Les offres sont valides exclusivement pour des achats au détail à partir du 4 février 1995 et pour une durée limitée. Frais d'immatriculation, assurance et taxes en sus. Votre concessionnaire peut vendre au moindre prix. Voir les concessionnaires participants pour les détails. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Les véhicules peuvent différer de celui illustré.

6/49
tirage du 15-02-95
6-15-28-38-43-47
(complémentaire)

14
EXTRA
061788

LA QUOTIDIENNE
tirage du 15-02-95
2-0-6
7-6-3-9

BANCO
tirage du 27-09-94
1-2-3-4-5-6-7-15-22-26-
28-32-38-41-42-57-58-59-60-62

Les forces policières de la région évaluent les effets de la loi fédérale sur les armes à feu Peu d'impact sur le commerce illégal des armes

QUÉBEC — La circulation et la vente illégales d'armes ne constituent qu'un problème limité dans la région de Québec, et les mesures d'enregistrement prévues par le fédéral ne rendront pas ce commerce plus florissant, selon les forces policières.

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

«Le simple citoyen qui veut se procurer rapidement une arme à feu ne s'aventure pas dans les milieux criminels où circulent les armes illégales. Il va plutôt essayer de

l'emprunter à un voisin ou à une connaissance», explique le caporal Norbert Leblanc de l'unité des permis de la Sûreté du Québec.

Pour prendre des proportions plus importantes, le commerce illégal des armes a besoin d'un nouveau marché. Au-delà de celui qui existe déjà, soit principalement le

milieu des trafiquants de drogue et les réseaux de voleurs, il n'y a guère de possibilités d'expansion pour ce qui est de la région de la capitale.

Sans doute le plus susceptible d'être désireux de se balader avec une crosse de revolver dépassant la ceinture, le groupe des 15-25 n'offre aucune perspective alléchante pour l'instant.

Contrairement à ce qui se passe dans la métropole, il n'y a que très peu d'armes à feu qui circulent ici

chez les adolescents et les jeunes adultes, selon le responsable des affaires publiques de la Sûreté du Québec, Camille Gagnon. Et rien ne laisse croire que ça risque de devenir l'engouement à court terme.

D'autre part, les policiers reconnaissent que les armes circulent facilement dans la province et au pays. Il est notamment très facile de s'en procurer aux États-Unis et de leur faire passer la frontière. Les marchands d'armes sont de même régulièrement victimes de vols, ce qui permet de répondre aux besoins des milieux interlopes. Dans la région de Québec, il n'y a pas d'opération exclusivement vouée aux saisies d'armes illégales. Le tableau de chasse est malgré cela important, parce que chaque coup de filet dans un secteur d'activités criminelles inclut son lot de mitraillettes, de fusils à canon tronçonné ou d'armes de poing.

Toujours difficile

Pour le commun des mortels qui mijote un mauvais coup, le projet de loi du ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, ne change rien. Il n'est actuellement pas plus facile d'acquiescer par les voies normales une arme à feu pour réaliser un sombre dessein, que ça ne le sera au lendemain de l'adoption de son projet de loi. Il faut être très patient et avoir un casier vierge.

La procédure d'acquisition va essentiellement rester la même. Pour les armes de chasse, il faut d'abord suivre un cours de maniement d'arme à feu, obtenir un certificat du chasseur et demander à la Sûreté du Québec une autorisation d'acquisition, ce qui entraîne entre autres dans tous les cas, la vérification des antécédents judiciaires, et quelquefois une enquête plus approfondie.

Dans le cas des armes de poing utilisées pour le tir ou pour les collections d'armes prohibées, c'est encore plus complexe. En bout de ligne de toute façon, chaque transaction chez un marchand d'armes est automatiquement enregistrée.

Cette obligation d'enregistrement, que le gouvernement fédéral veut maintenant étendre à l'ensemble des quelque 560 000 Canadiens propriétaires d'une arme à feu, devrait par ailleurs aider à diminuer le commerce illégal, soutient James Hayes, coordonnateur du Groupe de travail sur les armes à feu et conseiller du ministre Allan Rock.

«La police pourra se servir de l'enregistrement pour retracer la provenance des armes ayant servi à des crimes et ainsi plus facilement identifier les lieux d'importation. La loi impose aussi des peines sévères pour ceux qui seront impliqués dans les opérations de contrebande.»

Il reste, reconnaît M. Hayes lui-



Le ministre Allan Rock.

même, que le contrôle des côtes canadiennes par où transitent d'importantes cargaisons d'armes prohibées, va continuer d'être très difficile.

Mais pour tenter de limiter ce commerce illégal, la loi prévoit enfin que ceux qui utiliseront une arme pour commettre un crime, se verront imposer une sentence d'au moins quatre ans d'emprisonnement.

Brassard estime que la chasse sportive en pâtira

MONTREAL (PC) — Le ministre québécois de l'Environnement et de la Faune, Jacques Brassard, craint que les dispositions du projet de loi sur le contrôle des armes à feu n'aient un impact très négatif sur la chasse sportive au Québec, une activité dont les retombées économiques directes sont de l'ordre de 250 millions \$ par année.

Le ministre estime en outre que si le gouvernement fédéral avait fait les efforts nécessaires pour amener les propriétaires d'armes à respecter les règlements sur l'entreposage, en vigueur depuis deux ans, le projet de loi d'Allan Rock n'aurait pas sa raison d'être.

M. Brassard pense que les tracasseries administratives et les coûts imposés pour l'enregistrement des armes des chasseurs risquent d'en amener plusieurs à abandonner leur sport, rapporte La Presse, et il souligne que déjà il y a des problèmes de relève en matière de chasse au Québec.

Même s'il est en faveur d'une loi qui peut réduire la criminalité ou les actes de violence perpétrés avec des armes à feu, il n'est pas

évident, selon lui, que l'enregistrement des armes de chasse va réduire la criminalité.

Par ailleurs, le Québec songe à confier aux pompiers un rôle de prévention dans le dossier des armes à feu, lorsqu'ils font des visites de prévention contre les incendies dans les résidences.

«Ce ne sont plus des arroseurs de feux, mais des spécialistes de la prévention. Ils font beaucoup de visites dans les domiciles. Ils pourraient sensibiliser les gens aux mesures de sécurité», a dit mercredi le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard. Il dit cependant appuyer l'idée de rendre obligatoire l'enregistrement des armes à feu comme cela se fait au Québec depuis 1972.

Enfin, le ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, est persuadé que son projet de loi sur le contrôle des armes à feu est constitutionnel et tiendra le coup en cas de contestation. Il s'est efforcé mercredi de protéger le gouvernement de la controverse alors que plusieurs provinces et députés de l'opposition ont continué de critiquer le projet de loi déposé mardi.

Par exemple, le ministre de la Justice de Saskatchewan, Bob Mitchell, envisage de contester la constitutionnalité des mesures proposées. De plus, des propriétaires d'armes à feu et même certains députés libéraux de régions rurales s'opposent au système d'enregistrement, tout comme des députés du Parti réformiste poursuivent leurs attaques contre cet élément de la législation et affirment que le gouvernement n'a aucune preuve que l'enregistrement obligatoire préviendra les actes criminels.

Rénégociation des ententes avec Sainte-Foy et Sillery L'université Laval ne tient pas à se former en corporation municipale

QUÉBEC — A six mois de l'échéance, l'université Laval s'apprête à renégocier l'entente qui la lie aux municipalités de Sillery et Sainte-Foy notamment pour les services d'approvisionnement en eau et la sécurité publique.

par BENOIT ROUTHIER
LE SOLEIL

Le directeur général de la ville de Sainte-Foy, M. Alain Marcoux, et le vice-recteur de l'université Laval, M. Benoît Dumais, ont en effet déclaré au SOLEIL hier qu'ils étaient en train de voir ce qui devrait faire partie de la future entente.

De renégocier ainsi l'entente tripartite est quand même un phénomène nouveau. Il s'agit d'une entente d'une durée de cinq ans, renouvelable. Or, cela fait 15 ans qu'elle a été reconduite de cinq ans en cinq ans, sans jamais être dénoncée.

Le temps est donc venu, fait valoir M. Dumais, de «dépoussiérer» le document. Ne serait-ce que pour l'ajuster aux modifications nombreuses qui ont été apportées aux lois. Par exemple, il y a des responsabilités qui ne sont plus aux mêmes places. C'est ainsi que la Régie régionale des services sociaux a des responsabilités qui relevaient autrefois des municipalités. Les CLSC font aussi partie du décor.

En gros, l'entente, qui prendra fin le 31 août, veut que l'approvisionnement en eau potable soit assuré par Sillery et la Sécurité publique, prodiguée par Sainte-Foy. L'égout pluvial relève d'une municipalité, le sanitaire, de l'autre.

Parmi les éléments que l'Uni-

versité Laval aimerait voir inclure dans la prochaine entente, il y aurait le déneigement des rues ainsi que l'entretien des équipements de signalisation routière tels que les feux de circulation.

Mais «nous ferons des choix dans ce que nous aimerions obtenir», dit M. Dumais.

«Une chose est certaine, l'université aimerait un meilleur contrôle de la circulation automobile ainsi qu'une meilleure protection pour les piétons. L'université voudrait que la nouvelle entente soit plus précise au sujet de la sécurité des utilisateurs du campus.

M. Dumais explique que ces nouvelles demandes s'appuient entre autres sur le rapport d'un comité du ministère de la Sécurité publique qui s'est penché sur la tragédie de l'École polytechnique de Montréal et sur celle de l'Université Concordia.

C'est le gouvernement, par des en-lieux de taxes de 5,2 millions \$ pour Sainte-Foy et de 2,4 millions \$ pour Sillery, qui défrayerait le coût de l'entente.

Et l'université ne penserait pas à se former en corporation municipale pour jouir de ces sommes? Le vice-recteur Dumais répond: «Nous avons assez de choses à gérer sans demander d'administrer une municipalité!»

Une rumeur persistante voulait que la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain diffuse cette idée.



M. Raymond LAVOIE

Or le président de l'organisme, M. Raymond Lavoie, dit qu'il n'en a jamais été question. «C'a n'a jamais été discuté à la Chambre.» M. Lavoie laisse toutefois entendre que personnellement et non en tant que président, il a déjà parlé du sujet. Il ajoute même: «Pourquoi ça n'engloberait pas aussi le parc technologique?» Rien n'est impossible, et si ça s'avère une bonne idée, la Chambre de commerce verra s'il faut l'étudier, dit-il, croyant que l'université Laval pourrait «faire un bon usage des en-lieux de taxes du gouvernement». Mieux que les villes de Sainte-Foy et Sillery? M. Lavoie n'a pas osé répondre...

Quatre jours d'enquête ont suffi Deux récidivistes arrêtés pour le meurtre de Keable

QUÉBEC — La Sûreté municipale de Québec a mis moins de quatre jours pour élucider le premier meurtre à survenir sur son territoire cette année, en arrêtant, mardi soir, deux individus au lourd passé judiciaire.

par CLAUDE VAILLANCOURT
LE SOLEIL

Claude Godin, 33 ans, et Ronald Desmeules, 32 ans, tous deux de Québec, ont comparu, bien menottés, hier après-midi au palais de justice de Québec où ils ont été mis en accusation relativement au meurtre de Michel Keable, 37 ans, survenu vendredi dernier au 414 Marie-de-l'Incarnation.

Godin a été accusé de meurtre au premier degré, tandis que Desmeules a été accusé de complot.

Les deux hommes possèdent une feuille de route impressionnante. Entre 1981 et 1991, Godin a fait face à de multiples condamnations, allant de l'introduction par effraction à l'extorsion, en passant par la possession et le trafic de stupéfiants, les voies de fait grave, vol, vol qualifié et évasion. Son collègue, Ronald Desmeules, a été condamné pour sept effractions entre 1981 et 1985, de possession de stupéfiants, en trois occasions entre 1989 et 1990, et, plus tard, de vol qualifié, de voies de fait et de trafic de stupéfiants.

L'arrestation des deux récidivistes a été rendue possible grâce au témoignage d'un troisième individu qui, selon la Sûreté municipale de Québec, a été témoin d'une conversation que les deux hommes avaient eue la semaine dernière.

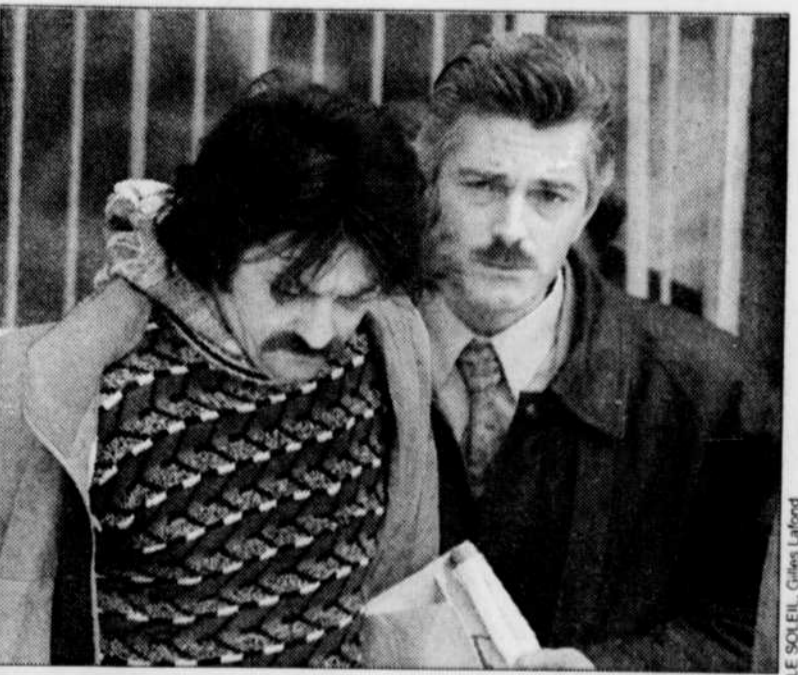
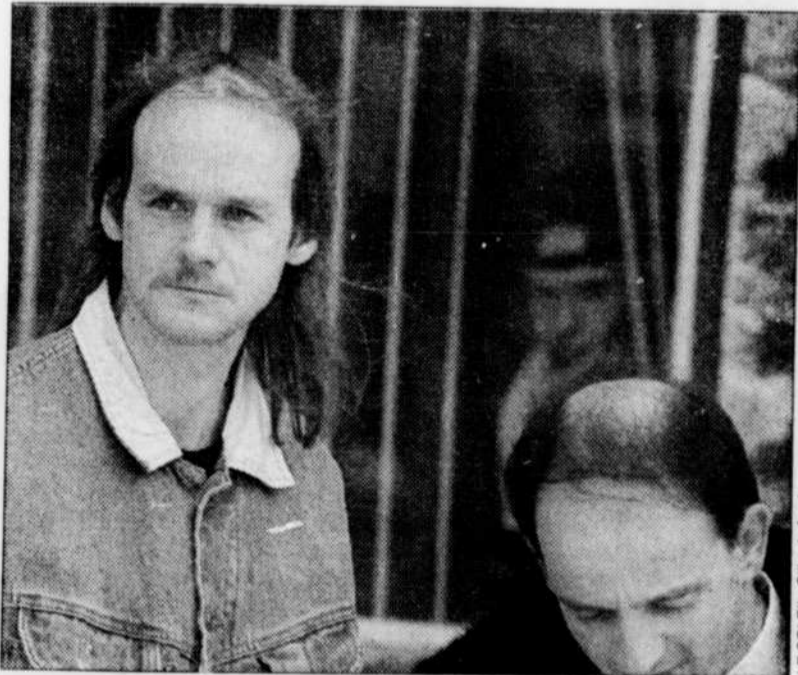
Se rappelant leurs frasques de jeunesse, ils auraient identifié Keable comme un individu qui leur aurait occasionné du trouble et, boisson aidant, auraient alors décidé de lui régler son compte.

Keable a été trouvé par son frère gisant dans son sang dans son logement de Québec. Quand les secouristes sont arrivés sur les lieux, une demi-heure plus tard, il était toujours inconscient derrière la porte d'entrée de son appartement. Il a été transporté à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, où il a fait un

ranimer, mais son état ne permettait pas une opération. Il est décédé quelques heures plus tard.

L'autopsie a permis de déterminer que Keable, dont la dernière effraction remontait à 1987 pour facultés affaiblies, a été atteint d'une balle dans la tête.

arrêt cardiaque. Le personnel médical de l'hôpital a réussi à le



Claude Godin (photo du bas) a été accusé de meurtre au premier degré, tandis que Ronald Desmeules (photo du haut) a été accusé de complot dans l'affaire du meurtre de Michel Keable.



ENTRÉE ET STATIONNEMENT GRATUITS

2e ÉDITION DU
SALON AGROALIMENTAIRE
AU PARC DE L'EXPOSITION DE QUÉBEC
Les 17, 18 et 19 février 1995
Pavillon de l'Agriculture et de la Jeunesse

Heures d'ouverture: Vendredi: 9 h 00 à 20 h 00 Samedi: 9 h 00 à 21 h 00
Dimanche: 10 h 00 à 17 h 00

ENTRÉE ET STATIONNEMENT GRATUITS

LES COMMISSIONS SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Le beurre et l'argent du beurre

« Je suis indépendantiste mais j'ai un mari québécois avec qui j'ai eu deux enfants. Après la souveraineté du Québec, est-ce que je pourrai garder la citoyenneté canadienne? »

par
ALAIN
BOUCHARD



À Thetford Mines

Isabelle, hier avant-midi, cégep de Thetford Mines.

Je crois qu'elle n'a jamais dit son nom. Et de toutes manières, ce n'était guère la pratique du moment. Petite réunion toute familiale, où la cinquantaine de participants eurent vite fait de se donner du Nicolas, du Alexandre, du Myriam-Josée et presque du Cricri pour Christian Dupuis, comme ce jeune avocat de 30 ans n'a pas manqué de l'évoquer lui-même à un certain moment donné.

« Bien sûr qu'il y a des cours en ce moment, me souffle Frédéric Fiset, 20 ans. Mais le cégep aurait décrétoché le contraire qu'il n'y aurait probablement pas eu beaucoup plus de monde. Ici, à Thetford, les jeunes trippent pas fort sur ces questions-là. En tout cas, pas comme au cégep de Limoilou, où j'étais avant. »

Faut dire que la matinée avait bien mal commencé. Parce que le chauffeur d'autobus a choisi de prendre la 10 plutôt que la 20, pour rallier Montréal-Thetford. Marc-André Coallier, Audrey Benoit, oui la blonde-à-Picher, et une bonne partie des autres commissaires du forum jeunesse sur l'avenir du Québec sont arrivés au village une heure plus tard que prévu; pendant que le député Gilles Baril faisait du sang de beu tout en feignant de rester cool.

Paraît que je ne suis pas chanceux, a dit l'attachée de presse de l'escouade. « Ça fait seulement deux fois qu'on est en retard depuis le début de la tournée et ce sont les deux fois où vous étiez là, j'en reviens pas ». Moi non plus. Ou bien je ne suis pas chanceux ou bien je leur porte malchance.

La séance a commencé à 10 h 10 au lieu de 9 h 30. Mais il y eut néanmoins une certaine fébrilité oratoire, soyons justes. Et malgré le fait qu'il y eut un seul mémoire acheminé à la commission: le record jusqu'à date... et probablement pour tout le temps.

Isabelle, donc, veut garder la citoyenneté canadienne.

Comme les fonctionnaires fédéraux veulent garder leur sécurité d'emploi... au service du Québec.

Comme les cultivateurs veulent garder leur quota de lait nord-américain et pouvoir continuer d'élever des cochons sur les belles grandes terres agricoles où les promoteurs immobiliers voudraient, eux, bâtir des beaux bungalows.

Comme les étudiants de Rimouski veulent garder leur conservatoire de musique.

Comme Lévis veut avoir un plus gros quai municipal avec plein de touristes qui viendraient enfin sur leur rive manger une poutine au quai de la traverse.

Comme les municipalités et les MRC veulent garder tous leurs pouvoirs administratifs.

Comme Edgar Laforêt veut garder sa pension du fédéral.

« Ce qui me frappe, me glisse à nouveau le grand Fiset à l'oreille, c'est que la plupart des gens interviennent seulement sur les bebelles qui les touchent très directement. Me semble qu'il faut un peu de vision d'ensemble, non? »

Lui-même va au micro pour demander que soit scrapé l'appartenance d'un Québec indépendant au Commonwealth, comme le propose l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec.

« Oui, mais il y a peut-être des échanges économiques à aller chercher là-dedans », proteste tout de suite le commissaire Richard Desjardins, qui verse dans le démarrage d'entreprises celui-là; rien à voir avec celui qui couche dans son char.

Cette énumération est un tantinet caricaturale, j'en conviens. Tout le monde ne réclame pas à la fois le beurre et l'argent du beurre. Tout le monde n'exige pas autant de garanties matérielles. Intéressant le laïus suivant, entendu à ce sujet, à Lévis, lundi soir: « Je propose qu'on mette le mot garantie sur le talon du bulletin de vote du référendum. Pour au moins une garantie de fierté, en tout cas! »

Il y a une chose que les indépendantistes n'ont pas demandé de garder, hier, à Thetford: le sénat canadien et le gouverneur général. Il y eut même une proposition ferme pour que ces deux institutions soient même abolies dans le régime actuel! Si Gilles Baril n'était pas intervenue pour ramener le débat sur la question du Québec, un peu plus et la salle se mettait à refaire le Canada comme du monde.

Je comprends qu'il y ait des espions et espionnes d'Ottawa partout où s'arrêtent les commissions. Quel beau matériel pour un fédéralisme renouvelé!

■ Gaspésie-Les-Îles : plus de 500 personnes consultées

GASPÉ — La tournée de consultation sur l'avenir du Québec se poursuit jusqu'au dimanche 26 février dans la région Gaspésie-Les-Îles. La commission régionale estime à 500 le nombre de personnes qui ont assisté aux audiences ou encore aux forums au cours de

la première semaine d'auditions.

Lors des trois premières consultations, 36 intervenants ont présenté 24 mémoires alors que 12 personnes ont fait connaître leur point de vue sans dépôt de mémoire. Quant aux quatre forums, ils auront permis à 177 personnes de s'exprimer et d'échanger sur des thèmes comme la décentralisation, l'emploi, l'économie, le tourisme et le partage de la dette.

■ SOS-Racisme

Devant la commission de la région de Montréal, le groupe SOS Racisme ne s'est pas clairement prononcé pour ou contre la souveraineté mais semblait tenir celle-ci pour acquise. Ses porte-parole ont plutôt choisi d'énoncer les précisions qu'il faudrait apporter dans la définition de la citoyenneté québécoise.

La Chambre de commerce de Montréal forcée d'expliquer sa neutralité

MONTRÉAL (PC) — La première journée de la Commission de Montréal sur l'avenir du Québec a été marquée par l'intervention de la Chambre de commerce de Montréal métropolitain, qui a refusé de se prononcer pour ou contre la souveraineté, tout en énonçant une série de questions et doutes face à un Québec souverain.

par LIA LEVESQUE

Le président de la Chambre, M. Marco Genoni, a aussi dû expliquer aux commissaires Louise Harel et Benoît Tremblay, respectivement ministre péquiste et député bloquiste, les apparentes contradictions entre la position de la Chambre en 1995 et celle qu'elle avait défendue devant la Commission Bélanger-Campeau, en décembre 1990.

La Chambre a tout d'abord fait savoir aux commissaires qu'elle ne prenait pas position « pour l'instant » dans le débat actuel.

Son mémoire, toutefois, contenait une longue liste de questions inquiétant les gens d'affaires dans l'hypothèse d'un Québec souverain: contrôle de la politique monétaire, statut de Montréal face aux autres régions, maintien des sièges sociaux internationaux, exportations vers les autres provinces, etc.

C'est à ce moment que les commissaires Louise Harel et Benoît Tremblay se sont mis à citer le mémoire que la Chambre avait elle-même déposé devant la Commission Bélanger-Campeau en décembre 1990, et dans lequel elle concluait par exemple que « le Canada ne fonctionne plus ».

Parmi les autres citations relevées par ces commissaires, la Chambre affirmait en 1990 qu'« aucune possibilité ne doit être rejetée » et évoquait l'impossibilité des structures actuelles de répondre aux besoins du Québec.

M. Genoni a tenté de justifier le changement de cap en soulignant qu'« aujourd'hui, c'est hors contexte », que la situation est différente avec la mondialisation des marchés, par exemple. Il a aussi affirmé qu'il ne faisait que se prononcer sur l'avant-projet de loi qui était présenté devant lui, en 1995.

Dans son mémoire, la Chambre



Le député délégué de la région de Montréal, Camille Laurin, et le président de la commission régionale, Marcel Masse, à l'arrière-plan, attendent patiemment le début des auditions.

demande aussi au gouvernement du Québec de soumettre un véritable « plan d'affaires » aux Québécois pour qu'ils puissent mieux jauger le projet qu'on veut leur faire entériner. Actuellement, trop de questions restent sans réponses.

Monde culturel

Le Regroupement ad hoc du monde de la culture, représenté par le cinéaste Claude Fournier, l'écrivain Yves Beauchemin et la productrice de cinéma et de télévision Marie-Josée Raymond a surtout demandé que le futur texte de loi mentionne expressément que « notre culture est québécoise et notre langue le français ».

M. Fournier a dit trouver « aberrant et incompréhensible » le silence de l'avant-projet de loi à ce sujet, surtout que les Québécois se battent pour faire reconnaître leur spécificité. Le regroupement propose que le français soit la langue officielle et que le gouvernement prenne toutes les mesures pour l'affirmation de la culture du Québec.

La Société St-Jean-Baptiste section Jacques Viger, une section de celle de Montréal, a plaidé en

faveur d'un Québec souverain et ouvert aux autres communautés. La SSJB a surtout élaboré sur le défi socio-démographique qui se pose au Québec, avec l'intégration des immigrants à la majorité francophone. La présidente de cette section de trois quartiers montréalais, Mme Liliane Goulet, a présenté le français comme « la langue commune des communications entre tous les citoyens » et les Québécois comme « un peuple qui n'a pas à s'excuser d'exister ». « Il faut voter oui, c'est choisir la fierté plutôt que la démission. »

Le politologue Denis Monière a proposé une question qui vérifierait d'abord le sentiment d'appartenance des Québécois, leur loyauté. « Voulez-vous appartenir à un peuple distinct ayant la maîtrise complète du pouvoir politique sur le territoire du Québec ou que le Québec reste une province dans la fédération canadienne? »

Etre Canadien français signifie pour lui appartenir à une minorité et il a « marre d'être sur la défensive ». Pour lui, le choix qui se pose aux Québécois est celui d'être une minorité ou une nation.

« On se voit célébrer l'achat de notre condo au soleil avec nos enfants et petits-enfants. »

PROFITEZ DE LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT GRÂCE À NOS NOUVEAUX REÉR FLEXIBLES À TAUX SUPÉRIEUR.

La Banque CIBC a les produits de placement et les outils de planification adaptés à tous vos besoins de retraite.

- Profitez de la hausse des taux d'intérêt et protégez-vous en cas de baisse avec notre nouveau REÉR - CPG Flexi-taux^{MC} d'une durée de 17 mois. Si le 1^{er} mars prochain le taux d'intérêt des CPG de 17 mois est supérieur à celui de votre REÉR - CPG Flexi-taux, vous obtiendrez automatiquement le taux le plus élevé pour le reste de la durée. Par contre, si le taux initial est plus haut, vous le conserverez. Que les taux montent ou descendent, vous êtes donc toujours gagnant!
- Sécurité et souplesse vous sont assurées grâce à notre REÉR - CPG convertible à long terme.¹ Vous bloquez vos fonds au taux d'intérêt le plus élevé applicable à nos CPG et, si les taux augmentent entre le 2 mars et le 31 octobre 1995, vous avez la possibilité de convertir votre placement en un nouveau REÉR - CPG de 4 ou 5 ans.¹ Sécurité et souplesse... le meilleur des deux mondes.
- Augmentez vos possibilités de rendement par la diversification internationale, sans risque de pénalité fiscale, grâce à notre programme REÉR - Fonds mutuels à contenu étranger.² C'est un moyen sûr de contrôler automatiquement le contenu étranger de votre REÉR - Fonds mutuels CIBC.²

Renseignez-vous sur notre vaste gamme de CPG admissibles aux REÉR, nos 15 fonds mutuels canadiens ou internationaux sans frais d'acquisition³, les REÉR autogérés Pro-InvestisseursSM CIBC² et les services de retraite et de placement spécialisés offerts par les services d'investissement clientèle privée de Wood Gundy et le Trust CIBC.

VisionPersonnelleSM : Sécurité financière

Pour savoir comment assurer votre avenir avec le bon choix de régimes de retraite, adressez-vous à votre conseiller bancaire personnel CIBC ou appelez-nous au 1 800 465-CIBC.

BANQUE
CIBC

On voit la vie de votre façon.SM

¹ Ces offres spéciales sur les REÉR - CPG peuvent être retirées en tout temps; certaines restrictions s'appliquent. Si vous convertissez votre REÉR - CPG convertible, l'intérêt versé jusqu'à la date de la conversion sera calculé au taux applicable aux REÉR - CPG de 1 an en vigueur au moment où vous avez souscrit votre REÉR - CPG convertible.
² Offerts par Placements CIBC Inc., une filiale de la Banque CIBC.
³ Seul le contenu étranger des comptes REÉR - Fonds mutuels CIBC est contrôlé. La Banque CIBC n'est pas responsable du suivi du contenu étranger des placements REÉR tenus ailleurs que dans les Fonds mutuels CIBC.

LES COMMISSIONS SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Au collège Saint-Charles-Garnier

Bertrand vole la vedette devant une salle comble

QUÉBEC — On refusait des gens à la porte, hier soir, au collège Saint-Charles-Garnier, pour la première présence de la Commission de la capitale sur l'avenir du Québec et c'est, bien sûr, l'avocat Guy Bertrand qui a provoqué le plus de réactions dans la salle en dénonçant le projet de loi sur la souveraineté.

textes de DONALD CHARETTE
LE SOLEIL

Au moins un millier de personnes s'étaient déplacées, hier, pour cette première séance de la commission de Québec. M. Bertrand a provoqué des huées dans la salle quand il a lancé que « le projet de loi est pire dans ses conséquences que le statu quo actuel », ou lorsqu'il a fait l'éloge du Canada et prédit la faillite d'un Québec souverain. Une partie de l'auditoire l'a néanmoins applaudi.

Le président de la commission, Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, est d'ailleurs intervenu pour demander aux gens de respecter les opinions émises, car « ce n'est pas cette attitude qui va faire avancer la cause de qui que ce soit ».

Un des commissaires, le professeur Louis Balthazar, de Laval, a souligné à Me Bertrand qu'il avait de la difficulté à suivre sa logique, car il plaide pour une confédération plutôt qu'une fédération, ce qui constitue un changement radical, du moins pour le Canada anglais.

En conférence de presse plus tôt dans la journée, le fougueux avocat avait poursuivi l'offensive contre le projet de la loi sur la souveraineté qu'il a entamée dans LE SOLEIL il y quelques semaines. Il avait alors parlé d'une démarche « suicidaire » et d'une souveraineté unilatérale « illégale ».

Il devait préciser qu'il voterait NON à la question référendaire, sans toutefois militer dans un camp. « Est-ce que je n'ai pas le droit de m'ouvrir les yeux, de me déboucher les oreilles? » d'affirmer

l'homme, en mentionnant que son chemin de Damas, il l'a connu avec... Lucien Bouchard. « Quand j'ai vu que le Bloc devenait l'opposition officielle dans un pays qu'il cherche à détruire, je me suis dit que nous avons un grand pays. Et par la suite, des milliers de citoyens du Canada anglais ont fait parvenir des lettres d'appui à mon ami Lucien Bouchard durant sa maladie. »

La souveraineté au privé

M. Bertrand est allé beaucoup plus loin, en soutenant que les politiciens ne sont pas assez crédibles pour réaliser la souveraineté et qu'elle devrait être cédée au secteur privé ou au Parti libéral.

« Ce n'est pas normal que nous n'ayions pas de bilan financier pour cette aventure qui implique des centaines de milliards, alors que ça prend un devis pour construire un cabanon derrière chez vous. Les gouvernements ne parviennent jamais à chiffrer correctement, que ce soit le coût des commissions ou du centre des congrès ou les budgets, la souveraineté devrait être laissée à l'entreprise privée. »

A ce chapitre, il trouve les libéraux plus crédibles et rappelle que l'appui à la souveraineté a atteint 67% (après Meech) quand le PLQ voulait la faire.

Si le OUI l'emporte, ajoute-t-il, le Québec va entrer dans une « société de litiges » qui va provoquer l'apparition d'enclaves autochtones et le rattachement du West Island jusqu'à l'Outaouais au Canada.

« Comment faire l'indépendance



Un bon millier de personnes ont assisté hier à la première journée d'audiences de la Commission dans la région de Québec.



« Comment faire l'indépendance quand on n'a pas été capable de gérer la crise d'Oka », s'est interrogé Guy Bertrand.

quand on n'a pas été capable de gérer la crise d'Oka avec Lasagne qui a sorti son masque et fait reculer la SQ, qui a dû faire appel à l'armée. »

Des drapeaux

Il y avait beaucoup d'atmosphère hier soir, pour cette première. Et certains participants sont venus défendre le fédéralisme. Des vétérans distribuèrent d'ailleurs des drapeaux du Canada à l'entrée.

Parmi la douzaine de mémoires entendus, le Parti québécois de Jean-Talon, par la voix de Gilles Gaumont, a suggéré que Québec s'adresse à un tribunal interna-

tional pour statuer sur la légitimité du résultat du référendum pour éviter toute ambiguïté.

Quant au professeur Louis O'Neill, il a été ovationné quand il a présenté le OUI comme un « choix éthique ». « On se reconnaît une responsabilité devant l'histoire et on dit OUI. On préfère laisser à d'autres la solidarité internationale et on dit NON. On résiste à la peur et on dit OUI. On cède à la peur et on dit NON. On pense que la liberté peut devenir un devoir et on dit OUI. On préfère l'apparente sécurité d'une tutelle et on dit NON... Si les puissances de ce monde vous paraissent impo-

santes, c'est que vous êtes à genoux. Levez-vous. »

Le conseil diocésain de Développement et paix a également soumis un mémoire favorable à la souveraineté en disant qu'elle constitue un « défi emballant » en matière de relations internationales.

Rester dans l'équipe

Soulignons quelques voix discordantes, surtout au moment où les commissaires ont donné la

parole à des individus pendant une demi-heure. Pierre Roy, un unifolié dans les mains, a parlé des coûts de l'indépendance.

La commission a même entendu un... Ontarien, John Morris, accompagnant ses enfants au tournoi pee-wee. Ce dernier, dans un français très correct, a demandé aux Québécois des « rester dans l'équipe ».

La prochaine audience de cette commission se tiendra dimanche.

En lice pour devenir juge fédéral

QUÉBEC — L'avocat Guy Bertrand a avoué hier qu'il a laissé circuler son nom depuis plusieurs années pour devenir juge fédéral.

« Je ne m'en cache pas, je ne m'en suis jamais caché, mon nom est en lice au secrétariat du conseil de la magistrature à Ottawa depuis plusieurs années parce qu'il faut accepter d'être en nomination, parce qu'ils doivent nous le demander et font une enquête. J'ai accepté de laisser porter mon nom mais je n'ai jamais dit que j'accepterais, parce que je serais privé du droit de parole. »

Me Bertrand a dû se défendre en conférence de presse de chercher la publicité ou des avantages par ses déclarations politiques à l'emporte-pièce.

Hier, il avait convoqué les médias, quelques heures à peine avant de témoigner devant la Commission de la capitale sur l'avenir du Québec.

« Toute ma vie, quand je parlais, les gens disaient que c'était pour me faire de la publicité. Quand j'étais indépendantiste, à l'époque la plus difficile, on me disait "attends d'avoir vieilli, mon jeune tu vas devenir fédéraliste". On disait que je faisais ça pour de la publicité. »

Etes-vous devenu fédéraliste? de poursuivre une reporter. « Tirez vos conclusions », de répondre M. Bertrand.

Info-impôts

Est-il possible de transférer dans le REÉR de mon conjoint des revenus de pension que je reçois?

Si vous recevez des paiements périodiques d'un régime de retraite de votre ex-employeur, c'est-à-dire d'un régime de pension agréé ou d'un régime de participation différée aux bénéfices, vous pouvez les verser jusqu'à concurrence de 6 000 \$ dans le REÉR de votre conjoint. Il s'agit d'une déduction qui s'ajoute à celle de votre contribution normale à un REÉR. Profitez de cette mesure car elle disparaîtra à compter de l'année d'imposition 1995.



ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS DU QUÉBEC

Régina partie en vacances, les employés dansent... et en profitent pour baisser encore les prix!

SUPER

Spéciaux

VESTONS

tailles jusqu'à 24
cour. jusqu'à 752

Spéciaux

49\$ à 99\$

PANTALONS

et JUPES

cour. jusqu'à 335 \$

Spéciaux

49\$ à 79\$

CHEMISIERS

cour. jusqu'à 271

Spéciaux

49\$ à 79\$

Les nouveautés printanières emblissent le magasin, venez admirer...

Brannéquin

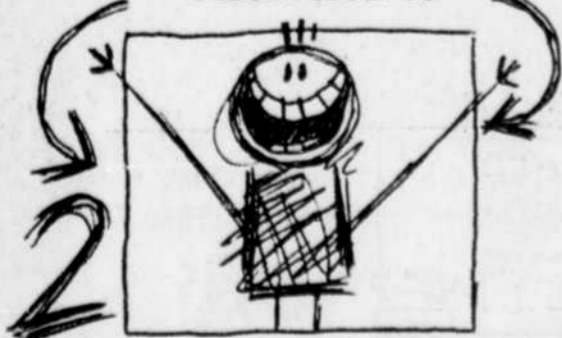
OUVERT LE DIMANCHE DE 12 h à 17 h

PLACE DE LA CITÉ 2600, boul. Laurier Sainte Foy

Participez au concours

TROUVEZ LE SCOOP BELL

Cherchez-le



Chaque jeudi, du 9 février au 6 avril, notre petit bonhomme se cache dans ce quotidien. Quand vous l'aurez trouvé, notez ses paroles et hâtez-vous de nous les répéter au 1 800 514-1424. Il faut appeler avant 8 h et 18 h, le jour même.

LE SOLEIL

GAGNEZ un an d'interurbain Bell gratuit



Jusqu'à concurrence de 1 000\$.

GAGNEZ un petit rien tout nu
Si vous ne participez pas.

GAGNEZ un voyage pour deux autour du monde



Un voyage d'une durée d'un mois d'une valeur approximative de 25 000\$ et, si vous êtes abonné au plan InterMaxSM Bell, 1 000\$ d'argent de poche.

CLUB VOYAGES.

Regardez la télé

Chacun des huit gagnants d'un an d'interurbain Bell sera choisi au hasard parmi les participants du jour et nommé sur les ondes de Radio-Canada lors de l'émission Scoop. Tous les participants courront la chance de gagner le voyage lors du tirage qui aura lieu le 6 avril 1995, lors du dernier épisode.

Les gagnants devront répondre à une question mathématique. Règlement du concours disponible dans les magasins *Teleshopping* Bell ou en expédiant une enveloppe pré-adressée et affranchie à: Concours Trouvez le scoop Bell, 425, Grande-Allée Est, Québec, Qc G1R 2J5. Ce concours s'adresse aux clients résidentiels de Bell Canada âgés de 18 ans et plus, habitant au Québec.

Bell

Une lettre embarrassante pour le député péquiste François Beaulne

QUÉBEC — Le député péquiste de Marguerite-d'Youville, François Beaulne, jure qu'il n'a jamais usé d'ingérence auprès d'organismes du gouvernement du Québec pour que ceux-ci accordent des contrats à une entreprise de sa circonscription.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

M. Beaulne, qui est aussi délégué régional de la Montérégie, est tombé en bas de sa chaise, mardi, lorsque LE SOLEIL lui a appris qu'une lettre signée de sa main circulait dans une trentaine d'organismes gouvernementaux de la région de Montréal dans laquelle il fait la promotion d'une petite entreprise de Sainte-Julie, sur la rive sud de Montréal.

La lettre, dont un informateur a fait parvenir une copie au SOLEIL, est annexée à une offre de services que Francine Caussignac, présidente de Micropro, a expédiée, le 12 janvier, à plus d'une trentaine d'organismes du gouvernement du Québec dans l'espoir de faire connaître sa petite entreprise qui est d'ailleurs inscrite au fichier des fournisseurs de l'État.

« Il me fait plaisir de recommander les services de Micropro pour tous vos besoins en matière de bureautique », écrit François Beaulne. « Je connais Mme

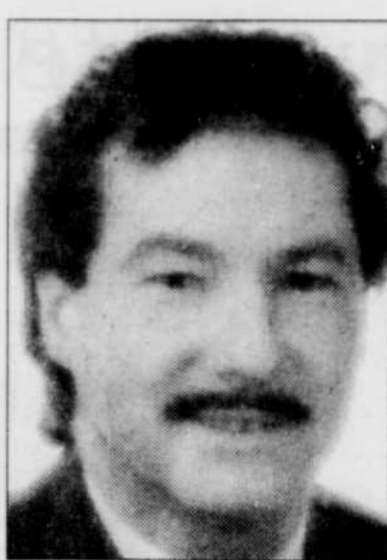
François Beaulne savait que sa lettre de référence allait accompagner l'offre de services en question et il avait même en sa possession la liste des gestionnaires publics à qui les envois étaient destinés.

« Je ne suis militante d'aucun parti politique et laissez-moi vous dire que tout ce brouhaha me laisse un goût amer dans la bouche », souligne Mme Caussignac, qui craint maintenant que toute cette affaire lui ferme les portes de la fonction publique et parapublique.

De son côté, François Beaulne vient d'envoyer une lettre à toutes les organisations contactées par Francine Caussignac pour rétablir les faits. « Si quelqu'un a communiqué avec votre journal pour dénoncer ce qui pourrait ressembler à de l'ingérence d'un élu, je me dois de corriger cette impression », déclare M. Beaulne au SOLEIL.

Dans sa missive envoyée hier, François Beaulne explique que la lettre de référence remise à Mme Caussignac se voulait essentiellement « une attestation de la crédibilité et du professionnalisme de son entreprise et ne doit d'aucune façon être interprétée comme une volonté d'ingérence de ma part dans votre processus décisionnel », signale-t-il.

Par ailleurs, selon des gestion-



Le député de Bertrand, François Beaulne, cherche à corriger une impression d'ingérence dans l'appareil public.

naires publics consultés par LE SOLEIL, il est très rare que des élus tentent de les influencer dans la distribution des contrats gouvernementaux à des firmes privées. On souligne que le processus de sélection fait l'objet d'un processus rigoureux qui vise à contrecarrer toute espèce d'influence partisane.

Marois refuse les remèdes à la Klein

QUÉBEC — Contrairement aux provinces canadiennes qui n'ont pas hésité à mettre la hache dans les salaires de leurs fonctionnaires et même à éliminer des milliers d'emplois dans la fonction publique et parapublique, la présidente du Conseil du Trésor, Mme Pauline Marois, ne veut pas imposer à l'État québécois ce remède de cheval.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

Participant, hier, à un colloque organisé par l'Office des ressources humaines sur le renouvellement de l'organisation du travail, la ministre déléguée à l'administration et à la fonction publique a catégoriquement repoussé l'idée que le Québec puisse imiter l'Alberta, par exemple, afin de tenter de réduire à zéro, d'ici deux ans, le déficit du compte courant.

« L'Alberta, ça ne m'intéresse pas ! », affirme Mme Marois qui reproche au premier ministre albertain Ralph Klein d'avoir « saccagé » les services publics. « D'ailleurs, notre gouvernement n'a pas été élu pour faire ça », ajoute-t-elle. Pauline Marois signale que le « pari » du gouvernement Parizeau est justement de rétablir l'équilibre budgétaire sans devoir procéder à des coupes à l'aveugle dans les rangs des fonctionnaires.

Répétant la volonté du gouvernement de maintenir ses dépenses au même niveau que celui de l'an dernier, 36,3 milliards\$, (ce qui se traduira par des compressions de l'ordre de 1,4 milliard\$ compte tenu de la non-indexation des dépenses au coût de la vie), Mme Marois affirme que les ententes intervenues avec les syndicats sur la réorganisation du travail constituent des moyens efficaces pour « révolutionner » l'État et éviter que l'on soit obligé, un jour, de procéder à des mises à pied massives.

Elle estime que le taux d'attrition dans la fonction publique, qui varie entre 2% et 2,5% selon les corps d'emploi, est suffisant pour réduire la taille de l'État sans que des employés se retrouvent brutalement au chômage.

La présidente du Conseil du Trésor préfère aussi regarder du côté des départs volontaires et des préretraites.

2 JOURNÉES

de solde insensées!

Le jeudi 16 février et le vendredi 17 février seulement!

Articles ménagers, literie et vaisselle

75% DE RABAIS*

TOUS LES STORES À MINILAMELLES EN STOCK
*Sur nos prix ordinaires.
Le choix varie selon le magasin.

60% DE RABAIS*

SERVIETTES DE FIN DE SÉRIE ET À PRIX RÉDUIT
*Sur nos prix ordinaires.
Le choix varie selon le magasin.

50% DE RABAIS*

SERVIETTES VANTAGE À PRIX ORDINAIRE
Nos prix ord. 5,99 \$ à 9,99 \$.
Solde 2,99 \$ à 4,99 \$ ch.

TOUTE LA LITERIE DE FINETTE EN STOCK

*Sur nos prix ordinaires.
LITERIE CANNON ET ÉPREDRONS QUATRO DE FIN DE SÉRIE
Tous nos articles en stock. *Sur nos prix ordinaires.
Le choix varie selon le magasin.

LINGE DE CUISINE, CANTONNIÈRES, COUSSINS FLEURIS, COUSSINS DE SIÈGES, TOUTS FIN DE SÉRIE

*Sur nos prix ordinaires.

TOUS LES BACS À FENÊTRE KEEPERS DE RUBBERMAID

*Sur nos prix ordinaires.

TOUTES LES BOÎTES DE RANGEMENT KEEPERS

De Rubbermaid. *Sur nos prix ordinaires.

RÔTISSOIRE FRENCH WHITE SANS COUVERCLE DE 4,5 L

De Corning. Notre prix ord. 44,98 \$. Solde 22,49 \$ ch.

CASSEROLE FRENCH WHITE OVALE DE 2,8 L

De Corning. Notre prix ord. 32,98 \$. Solde 16,49 \$ ch.

CASSEROLE FRENCH WHITE RONDE DE 2,8 L

De Corning. Notre prix ord. 32,98 \$. Solde 16,49 \$ ch.

CHOIX D'ARTICLES-CADEAUX EN VERRE TEINTE

*Sur nos prix ordinaires.
Vaisselle, rayons 614 et 619.
Articles Kosta Boda exceptés.

TOUS FORMATS, UN SEUL PRIX!

LITERIE EN SAC DE FIN DE SÉRIE Aubaine! 79,99 \$ tous formats.

COUETTES JASPER

Aubaine! 99,99 \$ tous formats.
Literie, rayon 604. Articles en stock.

40% À 50% DE RABAIS*

CHOIX D'ARTICLES PLAQUES ARGENT POUR LE THÉ, DE COFFRETS PLAQUES ARGENT ET DE CADRES FOUR WINDS
*Sur nos prix ordinaires.
Argenterie, rayon 619.

40% DE RABAIS

TOUTES LES MAISONNETTES CHARTER COLLECTION* A COLLECTIONNER
Notre prix ord. 19,99 \$. Solde 11,99 \$ ch.
Vaisselle, rayon 614.

TOUS LES CADRES EN PORCELAINE

Nos prix ord. 11,99 \$ à 29,99 \$.
Solde 6,99 \$ à 17,99 \$ ch.
Vaisselle, rayon 614.

COUETTES NORTHLOGGE

*Sur nos prix ordinaires.
Literie, rayon 604. Articles en stock.

COUETTES EN DAMAS RAYÉ

*Sur nos prix ordinaires.
Literie, rayon 604. Articles en stock.

TOUS LES CONTENANTS L'L ROUGHNECK

De Rubbermaid. *Sur nos prix ordinaires.
Articles ménagers, rayon 637.

40% DE RABAIS

TOUTES LES CASSEROLES OMBRE D'IRIS EN ARTICLES SUIVIS De Corning. *Sur nos prix ordinaires.
Articles ménagers, rayon 637.

30% DE RABAIS*

TOUTES LES NAPPES ET SERVIETTES DE TABLE UNICOLORES *Sur nos prix ordinaires.
Articles Real Colours* exceptés.
Articles ménagers, rayon 614.

ARTICLES-CADEAUX RCR EN CRISTAL

*Sur nos prix ordinaires.

CHANDELIERS, PENDULETTES ET CADRES EN CRISTAL OU EN VERRE

*Sur nos prix ordinaires.

CHOPES ROYAL DOULTON

Notre prix ord. 14,99 \$. Solde 9,99 \$ ch.
Vaisselle, rayon 614.

TOUTES LES LAMPES EN LAITON

*Sur nos prix ordinaires.
Dans certains magasins seulement.

BALAIS ET VADROUILLES RUBBERMAID

Tous soldés. *Sur nos prix ordinaires.
Articles ménagers, rayon 637.

25% DE RABAIS

TOUS LES MOULES GREAT COOKS

De Suprême Mirro. *Sur nos prix ordinaires.
Articles ménagers, rayon 637.

COUVERTURES ÉLECTRONIQUES ELITE DE SUNBEAM

*Sur nos prix ordinaires.
Literie, rayon 604. Articles en stock.

COUVERTURES NATURALLY COTTON

*Sur nos prix ordinaires.
Literie, rayon 604. Articles en stock.

TAPIS D'APPOINT EN COTON

*Sur nos prix ordinaires.
Boutique de la salle de bain, rayon 605.

USTENSILES DE SERVICE HOME STUDIO EN INOX

*Sur nos prix ordinaires.
Argenterie, rayon 619.

Meubles

Les meubles sont en montre dans certains magasins.

50% DE RABAIS*

CHOIX DE DUO-SOMMEIL: LE 16 FÉVRIER SEULEMENT
*Sur nos prix ordinaires.
Duo-sommeil, rayon 515.

CANAPÉS-LITS DE FORMAT GRAND LIT

N° 5169. Notre prix ord. 1 099 \$. Solde 549 \$ ch.
Meubles, rayons 501 et 507.

25% À 50% DE RABAIS*

SÉLECTION DE FAUTEUILS
*Sur nos prix ordinaires.
Fauteuils, rayon 520.

40% DE RABAIS*

CANAPÉS CHOISIS, EN MONTRÉ OU DE FIN DE SÉRIE
*Sur nos prix ordinaires.

30% DE RABAIS*

CHOIX DE COINS-REPAS
Choix de 4 modèles. *Sur nos prix ordinaires.

33% DE RABAIS*

CANAPÉS-LITS CHOISIS, DE FIN DE SÉRIE OU EN MONTRÉ
*Sur nos prix ordinaires.

CANAPÉS EN CUIR D'IMITATION

N° CW701. Notre prix ord. 1 049 \$. Solde 688 \$ ch.

25% DE RABAIS*

CHOIX DE MEUBLES DE CHAMBRE À COUCHER
Deux modèles. *Sur nos prix ordinaires.
Meubles, rayons 501 et 507.

VITRINES CHOISIES

Deux modèles. *Sur nos prix ordinaires.
Meubles, rayons 501 et 507.

Appareils électroniques et gros électros

200 \$ DE RABAIS

TELECOULEUR SANYO DE 69 CM N° AVM2963. Solde 599 \$ ch.
Appareils électroniques, rayon 681.

100 \$ DE RABAIS

RÉCEPTEUR PRO LOGIC DE SHERWOOD N° RX5030. Solde 399 \$ ch.
Appareils électroniques, rayon 681.

100 \$ DE RABAIS

CAMERA VIDEO HANDYCAM DE SONY, 8 MM N° CCDTR70. Solde 999 \$ ch.
Appareils électroniques, rayon 681.

100 \$ DE RABAIS

MINICHÂNE STEREO HITACHI N° AX42. Solde 599 \$ ch.
Appareils électroniques, rayon 681.

50 \$ DE RABAIS

«CINEMA MAISON» DE NIKKO N° NHT1000. Solde 349 \$ ch.
Appareils électroniques, rayon 681.

30 \$ DE RABAIS

TELECOULEUR SANYO DE 33 CM N° AVM1403. Solde 269 \$ ch.
Appareils électroniques, rayon 681.

MEUBLE AUDIO-VIDÉO SONAX

Solde 69 \$ ch.
Appareils électroniques, rayon 681.

20 \$ DE RABAIS

MAGNÉTOSCOPE HITACHI À 4 TÊTES N° VTM261. Solde 329 \$ ch.
Appareils électroniques, rayon 681.

20% DE RABAIS*

RANGEMENT AUDIO-VIDÉO RINGO
*Sur nos prix ordinaires.
Appareils électroniques, rayon 681.

80 \$ DE RABAIS

ASPIRATEUR-BALAI BEAUMARK® N° 99406. Notre prix ord. 199,98 \$. Solde 119,98 \$ ch.
Gros électroménagers, rayon 627.

RÉFRIGÉRATEUR BEAUMARK®

Modèle de 501 l. Blanc. N° 38060. Notre prix ord. 799,98 \$. Solde 719,98 \$ ch.
Gros électroménagers, rayon 627.

50 \$ DE RABAIS

CUISINIÈRE BEAUMARK® FACILE À NETTOYER
Blanc. N° 11440. Notre prix ord. 549,98 \$. Solde 499,98 \$ ch.
Gros électroménagers, rayon 627.

LAVE-VAISSELLE BEAUMARK® A ENCASTRER

Parmeau noir. N° 41240. Notre prix ord. 449,98 \$. Solde 399,98 \$ ch.
Gros électroménagers, rayon 627.

30 \$ DE RABAIS

CONGÉLATEUR COFFRE BEAUMARK® Modèle de 283 l. Blanc. N° 80940. Notre prix ord. 419,98 \$. Solde 389,98 \$ ch.
Gros électroménagers, rayon 627.

20 \$ DE RABAIS

LAVE-LINGE BEAUMARK® A 4 PROGRAMMES
Blanc. N° 51140. Notre prix ord. 499,98 \$. Solde 479,98 \$ ch.
Gros électroménagers, rayon 627.

SÈCHE-LINGE BEAUMARK® A 3 PROGRAMMES

Blanc. N° 61140. Notre prix ord. 349,98 \$. Solde 329,98 \$ ch.
Gros électroménagers, rayon 627.

Tenues et articles de sport

40% DE RABAIS

VESTES -3 EN 1- DE RUGGED TERRAIN®
Notre prix ord. 169,99 \$. Solde 99,99 \$ ch.
Tenues de sport, rayon 740.

33% DE RABAIS

TUQUES GARNIES D'UN LOGO D'ÉQUIPE SPORTIVE
Notre prix ord. 15,99 \$. Solde 10,69 \$ ch.
Tenues de sport, rayon 740.
Le choix varie selon le magasin.

25% DE RABAIS

SOUS-VÊTEMENTS DE SPORT THERMAX DE RUGGED TERRAIN®
Notre prix ord. 24,99 \$. Solde 18,74 \$ ch.
Tenues de sport, rayon 740.

25% DE RABAIS

MITAINES ET GANTS DE SKI
Notre prix ord. 29,99 \$. Solde 22,49 \$ ch.
Tenues de sport, rayon 740.
Le choix varie selon le magasin.

25% DE RABAIS

ENSEMBLES BROOKS DOUBLES À L'ÉPREUVE DU VENT
Notre prix ord. 59,99 \$. Solde 44,99 \$ ch.
Le choix varie selon le magasin.

PANTALONS K-WAY®

EN NYLON À L'ÉPREUVE DU VENT
Notre prix ord. 36,99 \$. Solde 27,74 \$ ch.
Tenues de sport, rayon 740.

500 \$ DE RABAIS

TAPIS ROULANTS
Notre prix ord. 1 599 \$. Solde 1 099 \$ ch.

100 \$ DE RABAIS

BANC DE MUSCULATION 3007 DE YORK
Notre prix ord. 550 \$. Solde 450 \$ ch.

70 \$ DE RABAIS

EXERCISEUR SIMULANT LE SKI DE FOND
Notre prix ord. 349 \$. Solde 279 \$ ch.

50 \$ DE RABAIS

CYCLES D'EXERCICE SPORTEK
Notre prix ord. 199 \$. Solde 149 \$ ch.
Articles de sport, rayon 742.

Jouets et plus!

50% DE RABAIS

MALLETES D'ARTICLES DE CRÉATION
Notre prix ord. 7,99 \$. Solde 3,99 \$ ch.

POUPÉE KRISTIN DE 38 CM

EN ENSEMBLE-CADEAU
Notre prix ord. 39,99 \$. Solde 19,99 \$ ch.

7 \$ DE RABAIS

FIGURINES POWER RANGER DE 20 CM
Notre prix ord. 16,99 \$. Solde 9,99 \$ ch.

15 \$ DE RABAIS

MINIBOLIDES NIKO TELEGUIDÉS
Notre prix ord. 34,99 \$. Solde 19,99 \$ ch.

50% DE RABAIS*

TOUS LES ARTICLES BARNEY®
*Sur nos derniers prix étiquetés.
Jouets, rayon 762.

33% DE RABAIS

TENUES D'EXTÉRIEUR D'HIVER MICKEY & CO.
Notre prix ord. 149,99 \$. Solde 99,99 \$ ch.
Articles sous licence, rayon 711.
Dans certains magasins seulement.

MITAINES D'HIVER POUR HOMME

Notre prix ord. 19,99 \$. Solde 13,39 \$ ch.
Articles sous licence, rayon 711.
Dans certains magasins seulement.

1 ^{er} numéro		2 ^e numéro	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
341520	10 000 \$	216417	10 000 \$
41520	1 000 \$	16417	1 000 \$
1520	100 \$	6417	100 \$
520	10 \$	417	10 \$
20	5 \$	17	5 \$

NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
34152	1 000 \$	21641	1 000 \$
3415	100 \$	2164	100 \$
341	10 \$	216	10 \$
34	5 \$	21	5 \$

3 ^e numéro		4 ^e numéro	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
527832	10 000 \$	861518	100 000 \$
27832	1 000 \$	61518	1 000 \$
7832			

Querelle entre Québec et Ottawa concernant l'unifolié

OTTAWA (PC) — Les célébrations marquant le 30e anniversaire du drapeau du Canada ont provoqué une autre guerre des mots entre le gouvernement de Jacques Parizeau et celui de Jean Chrétien, hier.

Tandis qu'à Québec le vice-premier ministre Bernard Landry accusait Ottawa d'utiliser cet événement à

des fins de propagande, à l'aube du référendum sur la souveraineté, le ministre fédéral Marcel Masse a répliqué de manière cinglante dans la capitale fédérale en disant que les péquistes étaient passés maîtres dans ce domaine.

« Les souverainistes sont très mal placés pour critiquer. Au moment où ils dépensent plus de 5 millions \$ pour faire de la propagande sur la souveraineté par le biais des commissions régionales, ce ne sont pas eux qui peuvent nous faire la leçon », a déclaré le ministre des Affaires intergouvernementales.

Le gouvernement Chrétien a dépensé près de 1 million afin de promouvoir le 30e anniversaire du drapeau canadien, notamment en installant quelque 600 affiches de promotion dans l'ensemble du pays.

Près de la moitié de ces affiches sont en évidence au Québec, dont une sur le manège militaire de

Québec, un édifice fédéral situé à proximité de l'Assemblée nationale.

C'est ce qui a fait dire hier au ministre Bernard Landry qu'il s'agit d'une tactique référendaire d'Ottawa à quelques mois de la tenue de la consultation populaire.

« C'est de la propagande, c'est évident. Ils utilisent ce symbole. Ils ne devraient pas faire cela avec nos taxes. Ils devraient laisser les gens décider selon leur conscience, au lieu d'essayer d'influencer le vote par toutes sortes de moyens biaisés », a martelé M. Landry.

Le ministre Dupuy a quant à lui soutenu que seulement 35 % des affiches du drapeau du Canada ont été installées en sol québécois. Il a également démenti tout lien entre une proportion élevée de ces affiches au Québec et le référendum.

« Le 30e anniversaire, c'est un 30e. On ne fabrique pas des dates de cette façon. Nous ne sommes pas encore dans le référendum.

Nous honorons le drapeau, c'est tout », a affirmé M. Dupuy.

Les gouvernements du Québec et d'Ottawa ne sont pas les seuls à s'embarquer dans une guerre des mots.

Mohawks

Des Mohawks venus d'Oka et brandissant leur propre drapeau ont en effet chahuté le premier ministre Jean Chrétien pendant qu'il discourait sur l'importance de l'unifolié sur la colline parlementaire.

Le ministre des Affaires indiennes, Ron Irwin, a tenté de les calmer. Rappelant que l'adoption du drapeau canadien avait suscité un vif débat aux Communes, au point que certains députés en étaient venus aux coups, le premier ministre a fait valoir que « de ce débat orageux qui a soulevé tant de discorde il y a 30 ans est issu cet emblème universellement reconnu de notre fierté ».



M. Chétien en compagnie de Mme Robillard, hier.

Un ministre devra céder sa place à Mme Robillard

OTTAWA (PC) — Malgré l'arrivée triomphale de Lucienne Robillard à Ottawa, hier, le ministre du Patrimoine, Michel Dupuy, a dit ne pas croire qu'il sera relégué au rôle de simple député à la faveur d'un remaniement ministériel imminent.

Citant des sources anonymes, le quotidien *Le Droit* d'Ottawa rapportait hier, qu'un remaniement ministériel n'était qu'une question de « quelques jours » maintenant que les élections partielles étaient une chose du passé.

Ce remaniement interviendrait avant le dépôt du budget austère du ministre des Finances Paul Martin, prévu pour le 28 février.

Selon *Le Droit*, la ministre Diane Marleau céderait sa place à Mme Robillard, élue par une majorité écrasante dans Saint-Henri-Westmount lundi soir, à l'occasion d'élections partielles.

De son côté, la ministre de la Santé, Diane Marleau, qui pourrait également perdre son poste au cabinet, se dit prête à céder sa place si tel est le vœu du premier ministre Jean Chrétien.

La popularité des libéraux se maintient

OTTAWA — Perspective d'une augmentation des impôts, menace de coupes dans les programmes sociaux, inquiétude face à l'avenir de la Confédération, rien ne semble devoir entamer la popularité des libéraux de Jean Chrétien: la semaine dernière, les Canadiens leur promettaient encore 55% des intentions de vote.

par MICHEL VASTEL
LE SOLEIL

Un sondage Gallup réalisé entre les 6 et 12 février auprès de 1005 électeurs canadiens, dont 268 au Québec, donne aux libéraux une avance de 41 points de pourcentage sur leurs plus proches adversaires, les réformistes, qui ne recueillent que 14 % des intentions de vote, dont 33 ou 35 % en Alberta et en Colombie-Britannique. Les libéraux bénéficiaient de 63 % des intentions de vote en novembre.

Au Québec, le Bloc reste le parti le plus populaire, avec 51 % des intentions de vote, contre 42 % aux libéraux. Le Parti conservateur ne recueille que 4 % des intentions de

vote et les néo-démocrates, 3 %, confirmant ainsi les résultats des élections partielles de lundi.

La lune de miel des libéraux se confirme, alors que leur cote de popularité dans l'ensemble du Canada est de 14 points de pourcentage plus élevée qu'au moment de l'élection du 25 octobre 1993 (55 contre 41 %). Au Québec, le Bloc se maintient à peu près au même résultat, avec 51 % des intentions de vote aujourd'hui contre 49 % des suffrages exprimés en 1993. Les gains des libéraux se font donc exclusivement aux dépens des conservateurs. Le pourcentage des Québécois indécis était de 38 % la semaine dernière.

BERGÈRE GRATUITE



UNE OFFRE RENVERSANTE

Avec tout achat de meubles de 1275 \$ et plus, nous vous offrons gratuitement l'élément parfait pour compléter votre décor: une élégante bergère "Queen Ann". Choisissez-la à votre goût dans le marine, bourgogne ou écarlate.
Hâtez-vous! Quantité limitée, (50)!

JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 21 H.
SAMEDI JUSQU'À 17 H.

*12 février 1996 - Conditionnel à l'approbation du crédit - Acompte 30% - Une seule par client

LA GALERIE DU MEUBLE

5 MAGASINS BIEN DIFFÉRENTS

- CLASSIQUE: 1215, boul. Charest O. Québec. Tél.: 681-0171
 - CONTEMPORAIN: 18, rue Courcellette, Québec. Tél.: 681-0171
 - ROCHE BOBOIS: 9, rue Courcellette, Québec. Tél.: 681-4101
 - CUIR NO 1: 2960, boul. Laurier, Ste-Foy. Tél.: 653-6761
 - SOFA DESIGN: 9, rue Courcellette, Québec. Tél.: 681-2302
- HEURES D'OUVERTURE: LUNDI AU MERCREDI 9 H À 17 H 30 • JEUDI ET VENDREDI 9 H À 21 H • SAMEDI 9 H À 17 H • DIMANCHE 12 H À 17 H
- Service de décoration offert gratuitement et livraison gratuite partout en province

COMMENCEZ À PAYER DANS 1 AN

Info-impôts

En 1991, j'ai acquis des actions d'une société publique et, pour ce faire, j'ai effectué un emprunt. Finalement en 1994, j'ai transféré ces actions dans un REÉR. Quelles sont les conséquences?

Lors du transfert, vous êtes réputé avoir disposé de ces actions à la juste valeur marchande et vous avez peut-être réalisé un gain en capital que vous devrez inclure dans votre déclaration de revenu en 1994. Par contre, si le transfert a occasionné une perte en capital, elle n'est pas déductible. De plus, les intérêts payés sur les emprunts contractés pour acheter ces titres ne seront plus déductibles puisque les titres sont maintenant détenus dans un REÉR. Cependant, si une perte en capital a été subie, une fraction des frais d'intérêts sur le solde d'emprunt continue d'être déductible.

ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS DU QUÉBEC

FAUBOURG SIGNATURE

Vous offre les soldes maintenant ou jamais

70% et plus

sur marchandise automne-hiver gants et foulards. Les bijoux et ceintures sont exclus de cette vente.

Place Ste-Foy 657-6696

AVENTURE

ELECTRONIQUE

LA PLUS GRANDE CHAÎNE EN ÉLECTRONIQUE DU QUÉBEC!

RIEN À PAYER AVANT
DÉCEMBRE 95

AUCUN DÉPÔT • AUCUN PAIEMENT **AUCUN INTÉRÊT • MÊME SUR LES TAXES**

PAS DE FRAIS CACHÉS! **PAS DE FRAIS D'ADMINISTRATION** **PAS DE PAIEMENTS MENSUELS!**

Sur produits présélectionnés. Sujet à l'approbation du crédit. Détails en magasin.

Beaucoup

MIEUX MOINS

POUR

MEILLEURS PRIX GARANTIS*

LIVRAISON GRATUITE **MÊME LE DIMANCHE**
 Détails en magasin

CLUB AVENTURE Détails en magasin

TÉLÉVISEUR
PRODUIT DE MARQUE

UN 25" AU PRIX D'UN 20"

PAYEZ ET EMPORTEZ



RÉCEPTEUR MONITEUR
 • Télécommande

UN PAR FAMILLE JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS

389⁰⁰

TÉLÉVISEUR

RCA

26" COLORTRAK PLUS^{MD}



COLORTRAK PLUS^{MD}

- Image sur image couleur
- Télécommande universelle Master Touch®
- Panneau de moniteur vidéo/audio à 5 prises
- Horloge, minuterie-sommeil
- Affichage multilingue à l'écran

599⁰⁰

TÉLÉVISEUR

HITACHI

27" STÉRÉO



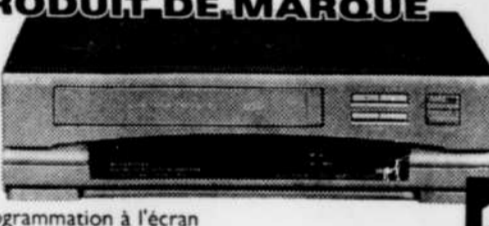
RABAIS 50^{\$}
 Rég.: 849.00

ÉCRAN ULTRA NOIR

- Entrée A/V avant et arrière
- Entrée S-VHS
- Sortie audio variable
- Définition horizontale 600 lignes

799⁰⁰

MAGNÉTOSCOPE 2 TÊTES
PRODUIT DE MARQUE



RABAIS 30^{\$}
 Rég.: 219.00


UN PAR FAMILLE JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS

- Programmation à l'écran
- Syntonisation 181 canaux
- Télécommande 26 fonctions

189⁰⁰

MAGNÉTOSCOPE 4 TÊTES

RCA



RABAIS 40^{\$}
 Rég.: 299.00

- Programmation à l'écran bilingue
- Télécommande infrarouge à accès direct
- Minuterie programmable de 8 événements

259⁰⁰

MAGNÉTOSCOPE 4 TÊTES

SONY



RABAIS 50^{\$}
 Rég.: 399.00

DOUBLE AZIMUTH

- Autonettoyage des têtes
- Nouveau variateur bimode • Télécommande

399⁰⁰

SYSTÈME AUDIO

KENWOOD



5CD

RÉCEPTEUR D'AMBIANCE ACOUSTIQUE

- Puissance totale 250 watts en mode ambiophonique
- Double platine-cassette à inversion
- Lecteur CD à changeur rotatif (5 disques)

RABAIS 200^{\$}
 Rég.: 1699.00

MEUBLE GRATUIT
 Val.: 150.00

1499⁰⁰

HANDYCAM 8mm

SONY



VISEUR COULEUR

- Zoom à 10x
- Illumination de 2 lux
- Mise au point intégrale
- Selecteur de contre-éclairage
- Insertion date/heure
- Indicateur batterie/cassette
- Tête flying erase/MC
- Télécommande

RABAIS 100^{\$}
 Rég.: 999.00

899⁰⁰

CHAÎNE PERSONNELLE

SONY



24CD

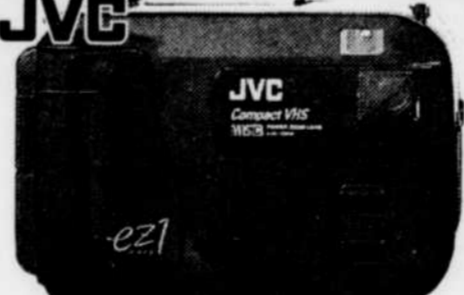
- Puissance 2x20 watts
- Ambiophonique
- Double cassette à auto inversion automatique
- Télécommande

RABAIS 50^{\$}
 Rég.: 599.00

549⁰⁰

CAMÉSCOPE

JVC



VHSC

- VHS COMPACT
- Retour instantané
- Repérage de blanc
- Zoom électrique
- Datage automatique
- Ecran d'état LCD
- Compatibilité VHS

599⁰⁰

MULTIMÉDIA

Packard Bell



MONITEUR SVGA 14"

NE PAYEZ RIEN DÉCEMBRE 95

DÉPÔT REQUIS DE 20% DE LA FACTURE TOTALE sur produits Packard Bell sélectionnés. Sujet à l'approbation du crédit. Détails en magasin.

LEGEND 2016

- Processeur 486x33MHz
- 4Mo de mémoire
- Disque rigide de 210Mo
- Lecteur 3.5" HD
- Clavier et souris
- CD-ROM double vitesse
- Multi-session
- Photo CD
- Carte de vidéo "LocalBus" 512K

RABAIS 100^{\$}
 Rég.: 1999.00

1899⁰⁰

INCLUANT CD:
 • GROUPE ANIMALS
 • DRESS MASTER 3000
 • MARS BEACON

LOGICIELS INCLUS:
 MS-DOS, Windows 3.11
 MS-WORDS, MS MONEY, MS ENTERTAINMENT PACK

RADIO PORTATIVE
PRODUIT DE MARQUE



AM/FM STÉRÉO AVEC CASSETTE ET LECTEUR LASER

99⁹⁹

RADIO PORTATIVE

SANYO



TURBO CD

- Enregistrement direct CD/Cassette
- Double cassette

RABAIS 20^{\$}
 Rég.: 169.00

149⁹⁹

RADIO PORTATIVE

SANYO



- Magnétocassette
- AM/FM stéréo
- Enregistrement direct de CD à cassette

199⁰⁰

SUPERMAGASIN	BOUTIQUE PLUS AVEC CLUB VIDÉO	PLUS DE 80 POINTS DE VENTE À TRAVERS LE QUÉBEC
Centre Commercial Place Lebourgneuf	Galeries Chagnon	Boutiques de Québec et de la région
5500 boul. Des Gradins Québec 628-5500	300, Côte Passage Lévis 835-5500	• Galeries de la Capitale • Galeries Chagnon • Place Fleur de Lys • Place Laurier
INCLUANT GARDERIE ET ÉLECTROMÉNAGERS	AU REZ-DE-CHAUSSÉE, PRÈS DE LA CAISSE POPULAIRE DE LÉVIS	• Place du Royaume-Chicoutimi • Centre Rivière-du-Loup • Carrefour St-Georges-de-Beauce • La Grande Place-Rimouski

Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles sont des démonstrateurs ou fin de ligne et ne sont pas disponibles dans tous nos magasins. *Durant 30 jours suivant l'achat aux mêmes conditions, dans la même région, chez un marchand autorisé qui a la marchandise en stock.

Johnson prétend que Parizeau rêve de créer une monnaie québécoise

FREDERICTON (PC)—Le chef libéral, Daniel Johnson, accuse le premier ministre Jacques Parizeau de tromper les Québécois sur ses véritables intentions concernant l'utilisation du dollar canadien par un Québec souverain.

Selon M. Johnson, le premier ministre désire en réalité imprimer un dollar québécois plutôt que d'utiliser la devise canadienne, comme ce dernier le prétend pourtant depuis plusieurs mois. Le chef libéral s'exprimait hier devant l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, un honneur qui n'avait encore été réservé à aucun chef politique, canadien ou étranger.

Cet élément de l'avant-projet de loi sur la souveraineté n'est là, dit-

il, « que pour rassurer les Québécois et gagner plus d'appuis à son option ». C'est que l'idée de conserver le dollar canadien sans bénéficier d'un Parlement commun avec le reste du Canada est « tout simplement irréaliste », a lancé M. Johnson.

« Il est donc permis de se demander si le Parti québécois n'a pas déjà renoncé à ce que nous conservions le dollar canadien », a-t-il ajouté. « Jacques Parizeau avait déjà proposé d'imprimer un dollar québécois dans une version anté-

rieure de son programme. Je doute qu'il ait vraiment changé d'idée ».

Invité à préciser sa pensée, le chef libéral souligne que le premier ministre Parizeau a « toujours soutenu » que si un pays devenait indépendant, il devait assumer sa souveraineté avec sa propre monnaie.

« Si on prétend être souverain, ça prend une monnaie québécoise. Il n'y a aucun doute dans mon esprit. Si l'article un (de l'avant-projet de loi) signifie quelque chose, immanquablement, il doit en conclure qu'il faudra une monnaie québécoise. »

Le dollar

Les péquistes devront prouver qu'il est possible d'être souverain avec un dollar canadien », a-t-il déclaré en conférence de presse.

Le chef libéral lance ainsi une première salve en direction du projet souverainiste et du premier ministre Parizeau, dont il a également fustigé l'incohérence. « Alors qu'à Toronto, M. Parizeau invitait le Canada à garder la tête froide, dans le Los Angeles Times, il se frottait les mains à l'idée qu'une demi-douzaine d'Ontariens, piétinant le drapeau québécois, fassent gagner le OUI au référendum », a-t-il souligné.

Frank McKenna

Quant au premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, il n'a pas voulu élaborer sur une éventuelle intervention de sa part au Québec pendant le référendum. « M. Johnson comprend que je suis disponible pour venir l'appuyer, mais mon premier rôle, c'est de gérer le Nouveau-Brunswick », a-t-il simplement dit.

Daniel Johnson a par ailleurs livré un long plaidoyer en faveur de la décentralisation du Canada.

Si les Québécois disent NON, au projet souverainiste, ils ne se contenteront pas du statu quo constitutionnel, a-t-il lancé.

« Je ne peux imaginer que le

Bill Clinton aura une entrevue «de routine» avec Lucien Bouchard

OTTAWA (PC)—C'est confirmé : le président américain Bill Clinton rencontrera le chef de l'opposition officielle Lucien Bouchard lors d'une visite officielle la semaine prochaine à Ottawa. Mais ce ne sera qu'un bref entretien de « routine », a signalé hier, l'ambassadeur américain au Canada, James Blanchard.

Il n'y aura aucune déclaration à la presse à la suite de cette rencontre et probablement même pas une séance de photo, a précisé l'ambassadeur.

Selon M. Blanchard, c'est lui-même qui a proposé au président, un ami personnel avec qui il échange fréquemment au téléphone, de rencontrer M. Bouchard.

Le premier ministre Jean Chrétien avait d'abord très mal réagi à cette idée.

Prétextant que le chef du Bloc était trop malade pour travailler, il avait averti M. Bouchard de ne pas utiliser cette visite « à des fins politiques ».

Puis, se ravissant, il avait renvoyé la balle au président américain.

Le président a acquiescé timidement, semble-t-il, ne voulant pas s'immiscer dans une question canadienne très délicate.

« C'est l'intention du président d'avoir une visite de courtoisie avec MM. Bouchard et (Preston, le chef du Parti réformiste) Manning, a-t-il précisé au cours d'une entrevue de 45 minutes avec quelques journalistes. Ce sera probablement une brève rencontre privée de courtoisie avec les deux chefs de l'opposition. »

Visiblement mal à l'aise de discuter de ce scénario, M. Blanchard a souligné que c'était la tradition pour un président américain en visite officielle au Canada de rencontrer les chefs de l'opposition.

M. Bouchard ne fait pas exception à cette règle mais en période préférendaire, la rencontre Clinton-Bouchard se fera manifestement sous le signe de la prudence.



MM. Johnson et McKenna, hier.

Québec demeure un partenaire non consentant dans la constitution canadienne », a-t-il dit.

Les provinces et le fédéral devraient se départager les secteurs d'activités qu'ils sont les plus aptes à gérer: la formation de la main-d'œuvre devrait par exemple être un secteur dévolu aux provinces, a-t-il dit.

Le CPQ n'est pas contre la semaine de quatre jours

QUÉBEC—Le Conseil du patronat du Québec ne désapprouve pas la semaine de travail de quatre jours. À la condition toutefois que la réduction du temps de travail ne soit pas imposée par une loi et qu'elle ne comporte pas une compensation financière.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Invité à commenter l'expérimentation de la semaine de quatre jours dans le secteur public, le président Ghislain Dufour a dit ne pas craindre des répercussions néfastes dans le secteur privé. Il souligne que des entreprises privées fonctionnent déjà avec des horaires de quatre jours.

Ce qui importe pour le CPQ, c'est que la réduction du temps de travail demeure un objet de négociation entre un employeur et ses salariés. Une qualité que possèdent les projets proposés par la FTQ et la CEQ dans le réseau de la santé. « Nous nous opposerons toutefois à tout ce qui est coercitif. Par exemple, de réduire par une loi la durée de la semaine de travail de 44 à 40 ou 38 heures », explique M. Dufour.

Le CPQ s'oppose aussi à ce que la réduction de la semaine de travail soit assortie d'une compensa-

tion financière. « On est tellement peu compétitif que toute hausse supplémentaire des coûts de main-d'œuvre serait néfaste. »

M. Dufour exprime aussi des doutes sur la productivité d'un salarié qui doit effectuer huit, neuf ou 10 heures de travail par jour pour obtenir la semaine de quatre jours. « Il y a moins de fatigue accumulée après six heures de travail qu'après huit heures et quart. Il y a donc plus de risques d'accident de travail », soutient-il.

Il trouve d'ailleurs curieux que les syndicats s'opposent à une durée de travail de neuf heures par jour lorsqu'il s'agit de rémunération au rendement, alors qu'ils l'approuvent lorsque c'est pour réduire la durée du temps de travail.

Révez-vous de vacances originales qui vous redonnent grande forme et énergie pour de longs mois?

La THALASSOTHÉRAPIE

PASPEBIAC
C'est profiter d'un climat marin régénérateur, de bains (chauds) d'eau de mer, d'une heure de massages thérapeutiques quotidiens, d'une compétence et d'un professionnalisme notoires.

C'est aussi profiter de liberté, de temps... d'une table raffinée, d'une douce farniente dans un somptueux manoir victorien en bordure de la mer...

'Là où tout dépasse l'ordinaire'

AUBERGE DU PARC
Informations et brochures :
1-800-463-0890

Des milliers de personnes reviennent chez Bell!

Leur ancien fournisseur d'interurbains n'ayant pas donné les rabais promis.

Coffre enfoncé?

Souriez!

En tout temps avec l'assurance auto Desjardins

- vous ne payez pas pour les erreurs des autres si vous êtes victime d'un accident dont vous n'êtes aucunement responsable;¹
- absolument rien à payer : aucune franchise², aucune augmentation de prime.

On vous en donne plus pour votre argent!

Passez à votre caisse Desjardins
OU
téléphonez au 1 800 567-2423
du lundi au vendredi de 8 h à 20 h,
et le samedi de 8 h à 16 h.

Assurances générales des caisses Desjardins

10 JOURS SEULEMENT

RABAIS 25% À 35%

SUR UNE SÉLECTION DE MIROIRS

SOLDE 12 \$ Cour. 19 \$
MIROIR DORÉ MINIATURE
diam. : 7 po

SOLDE 125 \$ à 299 \$, Cour. \$19 à \$399.
Ces magnifiques miroirs encadrés peuvent être suspendus de façon horizontale ou verticale. Ils sont embellis de cadres fins acajou, dorés, à motif en relief... Le choix peut varier selon le magasin. Voici quelques exemples de notre collection :

À droite, de haut en bas

SOLDE 199 \$ Cour. 289 \$
MIROIR À MÉDAILLONS 40 po x 28 po

SOLDE 179 \$ Cour. 249 \$
MIROIR SONGE DE JUNGLE
36 1/2 po x 28 1/2 po

SOLDE 99 \$ Cour. 149 \$
MIROIR À MOTIF DE ROSES 32 po x 18 po

ÉCONOMISEZ 20% DE PLUS SUR LES ACCESSOIRES DÉCORATIFS OFFERTS EN DERNIÈRE CHANCE*
LAITON • ARGENTERIE • CRISTAL • TISSUS ET PLUS ENCORE
Prix initial 9 \$ à 229 \$ MAINT. 4,80 \$ À 55,20 \$
*Accessoires en bois non compris. Rabais supplémentaire accordé à la caisse.

Prix en vigueur jusqu'au 26 février 1995. Demandez notre catalogue gratuit. Nos acceptons MasterCard, Visa et American Express.

Les Galeries de la Capitale 624-0805
Place Ste-Foy 651-7664

La Compagnie Bombay

En tout temps avec l'assurance auto Desjardins

- vous ne payez pas pour les erreurs des autres si vous êtes victime d'un accident dont vous n'êtes aucunement responsable;¹
- absolument rien à payer : aucune franchise², aucune augmentation de prime.

On vous en donne plus pour votre argent!

Passez à votre caisse Desjardins
OU
téléphonez au 1 800 567-2423
du lundi au vendredi de 8 h à 20 h,
et le samedi de 8 h à 16 h.

Assurances générales des caisses Desjardins

1. Au moment de l'accident impliquant un autre véhicule, vous devez être assuré chez Desjardins et aucune responsabilité ne doit vous avoir été attribuée.
2. En cas de délit de fuite, la franchise s'applique.

Desjardins L'incroyable force de la coopération.

Les effets du prochain budget fédéral étalés sur trois ans

Des ministères perdraient 30% de leurs effectifs

MONTREAL (PC) — À l'occasion du prochain budget, la réduction de postes dans la fonction publique fédérale pourrait toucher 30% de l'effectif de certains ministères, au cours des trois prochaines années, et entraîner notamment la fermeture au Québec de huit bureaux d'Environnement Canada, selon M. Pierre McDuff, vice-président pour le Québec du secteur environnement à l'Alliance de la fonction publique du Canada.

par **Rollande PARENT**
de la Presse canadienne

En interview téléphonique, hier, M. McDuff a tenu à préciser qu'il s'agissait là d'informations fournies par des gestionnaires qui ont dû élaborer des scénarios de

réduction d'effectifs, à la demande du ministre fédéral des Finances, Paul Martin, en préparation du prochain budget.

Selon ces informations, Environnement Canada fermerait huit des dix bureaux existant au Québec, soit ceux de Val-D'Or,

Saint-Hubert, Mirabel, Trois-Rivières, Sherbrooke, Baie-Comeau, Sept-Îles et Jonquière (qui a été ouvert il y a moins de deux ans).

Les activités d'Environnement Canada au Québec seraient regroupées aux bureaux de Québec et Montréal. Un nouveau bureau dans la région de Rimouski ou de Mont-Joli desservirait la Gaspésie et la Côte-Nord.

«Une fois que les gestionnaires auront les données budgétaires, ils mettront leurs scénarios en branle», a-t-il dit. Pour les quelque 500 fonctionnaires d'Environnement Canada au Québec cela entraînera des transferts et des mises à pied.

Les mêmes compressions de 30% du personnel seraient envisagées ailleurs au Canada, estime M. McDuff, s'il en juge par les échanges d'informations qu'il a avec ses collègues des autres provinces.

«Dans certains bureaux, ce

pourcentage est un peu plus élevé», a-t-il dit.

«Je pense au Centre des eaux intérieures, à Burlington, en Ontario. On me dit que le centre va être presque rayé de la carte», a-t-il ajouté.

Comme la section environnement du syndicat de l'Alliance de la fonction publique du Canada représente des fonctionnaires qui se trouvent dans des ministères autres que celui de l'Environnement, M. McDuff a appris que les quelque 600 fonctionnaires de Pêches et Océans au Québec s'attendent à des réductions de personnel dans le secteur de l'inspection de la pêche et des produits de la pêche. «On s'attend à des coupures au Centre de recherches forestières des Laurentides, à Sainte-Foy», a dit le représentant syndical. Des 30% de réduction, la moitié serait faite dès la première année, croit M. McDuff.

Cantel sait parler affaires!

129⁹⁵\$*

Le Motorola 850, un téléphone portable doté d'une multitude de fonctions.

MOTOROLA



Imaginez! Les économies réalisées sur vos interurbains pourraient payer vos frais de service mensuels.

La Solution Affaires

- Inclut 50 minutes par mois d'appels locaux
- Appels locaux supplémentaires à 50¢ la minute
- Appels locaux illimités le week-end, sans frais

GRATUIT! 60\$ par mois d'appels interurbains au Canada pendant 6 mois (valeur : 360\$)*. Offre d'une durée limitée.

En prime :

- Appels locaux illimités le premier mois, sans frais.
- Mise en service gratuite (valeur : 60\$).

CANTEL

LE POUVOIR DU RÉSEAUSM

49⁹⁵\$
par mois*

Disponible chez :

CANTEL Centres de communications

QUÉBEC
2700, rue Jean Perrin,
bureau 101
(418) 843-0000

LÉVIS
126, boul. du Président Kennedy
(418) 838-9844

STE-FOY
2095, boul. Charest Ouest,
bureau 109
(418) 684-8884

3062, boul. des Quatre-Bourgeois
(418) 651-1423

CHICOUTIMI
1021, boul. de l'Université Est
(418) 690-0535

DRUMMONDVILLE
1565, boul. Lemire
(819) 478-0851

TROIS-RIVIÈRES
5335, boul. des Forges
(819) 372-5000

Aussi disponible chez :



*Offre réservée aux nouveaux abonnés sous réserve d'approbation de crédit. Frais en plus : accès au système, service de déplacement, services optionnels et taxes. Offre disponible uniquement chez les détaillants participants. Ces détaillants peuvent réduire les prix. Cantel assumera jusqu'à 60\$ par mois de frais d'interurbain au Canada, au cours des six (6) premiers mois d'abonnement. Abonnement d'une durée de trois (3) ans. Frais de résiliation applicables. Cette offre prend fin le 28 février 1995.

La CSN entend réduire ses frais et ses structures

MONTREAL — La CSN compte alléger ses structures et ses frais, en réduisant le nombre des conseils centraux et en allongeant à trois ans la période entre les divers congrès.

par **PIERRE ROBERGE**
de la Presse canadienne

Ainsi, les conseils centraux, des entités territoriales, passeraient de 22 à 13, si la recommandation en ce sens est mise en vigueur, indiquait le président Gerald Larose, hier en conférence de presse.

De plus, les 10 fédérations sectorielles doivent se regrouper suivant leurs intérêts; le nombre restant à la fin de l'exercice n'est pas précisé.

«Nous n'avons pas de problème économique, dit M. Larose, mais faite des ajustements nécessaires, c'est ce qui nous attend.» La récession de 1983 «avait déjà accéléré le débat sur ces nécessités», rappelle-t-il. Il n'y aura pas de mise à pied parmi les quelque 650 salariés de la centrale, a assuré M. Larose. La CSN ouvrirait hier un congrès spécial préparant cette réforme interne, qui durera jusqu'à samedi.

Ce congrès ne décrètera pas les changements, précise M. Larose, il créera plutôt «un comité juridictionnel qui pilotera le débat».

Les fédérations sectorielles, définies par l'activité de leurs membres, vont elles-mêmes négocier et conclure leurs fusions. À la base, les unités locales, soit plus de 2150 sections syndicales, ne changent pas, explique M. Larose.

Quant aux conseils centraux, souvent nés pour des raisons liées à l'histoire économique, il s'agit de leur faire recouper les régions administratives du Québec. Ainsi, celui du Centre du Québec réunirait les conseils de Shawinigan, Trois-Rivières, Drummondville et des Bois-Francis.

Le futur conseil central de la Montérégie regrouperait cinq

conseils centraux actuels : Sorel, Granby, Richelieu-Yamaska, Haut-Richelieu et Suroît; l'entité de Québec absorberait celle de Thetford Mines; en pratique, la simplification permettra des économies, dans les locaux, par exemple.

Si la carte doit être simplifiée, la CSN compte néanmoins renforcer son effectif dans les régions, surtout pour le recrutement, note M. Larose.

De plus, «dans un souci de viabilité des unités de base, l'accréditation de syndicats régionaux couvrant de petites unités est privilégiée». L'économie est en refonte, les PME foisonnent et la syndicalisation des salariés reflète cette évolution. Par ailleurs, demain midi, la CSN énoncera le préambule qu'elle veut soumettre lors des audiences sur l'avant-projet de loi portant sur la souveraineté du Québec. Ce sera une synthèse de l'histoire, des caractéristiques de la nation québécoise et de ses valeurs fondamentales, «le tout en deux pages», indique M. Larose.

La FQDE souhaite réviser tout le système

QUÉBEC — La tenue des états généraux de l'éducation, que le ministre Jean Garon a annoncés pour l'automne, doit être l'occasion d'une remise en question complète du système, selon M. Guy Lessard, président de la Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement (FQDE).

par **VINCENT CLICHE**
LE SOLEIL

«Nous croyons qu'il est grand temps de remettre en question notre système d'éducation et de refaire tout ensemble un projet de société mieux adapté à l'évolution du Québec», a expliqué, hier, M. Lessard.

La FQDE, qui regroupe 2500 directeurs et directrices d'écoles, est absolument convaincue que les débats doivent porter sur les aspects les plus concrets et les plus fondamentaux en matière d'éducation. «Il ne faut pas écarter des discussions certaines questions sous prétexte qu'elles risquent de trop nous bousculer», d'affirmer M. Lessard.

La FQDE considère qu'il faut vraiment replacer l'élève au centre du système d'éducation. «Nous avons hâte de participer à cette grande réflexion. L'enjeu est grand et tous les acteurs de l'éducation doivent accepter de discuter sans idée préconçue, même si cela implique de revoir en profondeur bien des habitudes, des manières de faire ou de penser», de conclure M. Lessard.

TOUT SUITE!

4 DERNIERS JOURS



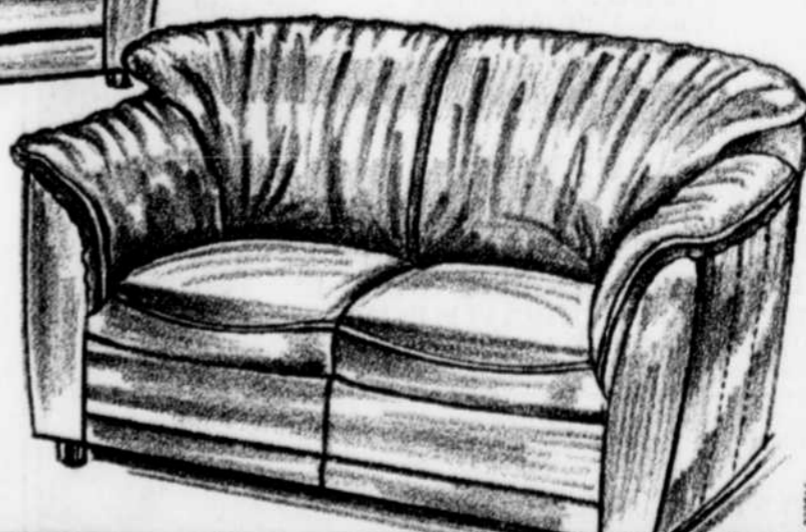
Mobilia vous offre ces quatre meubles de cuir pour seulement 1899 \$.

4 MORCEAUX DE CUIR:

1899\$

rég. : 2829 \$

* quantité limitée
* jusqu'à épuisement des marchandises



mobilia

5500, boul. des Gradins
Place Lebourgneuf
Tél. : 623-9986

Ouvert le dimanche

L'écart entre riches et pauvres se maintient

OTTAWA (PC) — L'écart entre les riches et les pauvres n'a pratiquement pas diminué ces 20 dernières années, révèle une étude d'une organisation de recherche privée, rendue publique hier.

La bonne nouvelle, c'est que l'écart ne s'est pas non plus agrandi, cela grâce aux programmes sociaux du

Canada et à son régime fiscal, affirme l'Institut Caledon de politique sociale.

L'auteur du rapport, M. Ken Battle, a déclaré que les résultats de cette étude comportent « un important message pour le gouvernement fédéral, à l'approche de son prochain budget et de sa réforme des programmes de sécurité sociale ».

Des hausses d'impôt visant les contribuables riches atténueraient les inégalités, tout comme des compressions des budgets des programmes sociaux les aggraveraient.

L'Institut Caledon est une organisation privée à but non lucratif, qui effectue des recherches sur la réforme des politiques sociales et élabore des propositions sur ce même sujet.

Programmes

Selon cet économiste, M. Ken Battle, ce sont les programmes sociaux qui contribuent le plus à faire rétrécir l'écart entre riches et pauvres.

Selon la même recherche, il semble qu'en 1992, si le revenu familial ne tenait compte que du revenu obtenu du marché, c'est-à-dire les salaires, épargnes et investissements, les familles ayant les revenus les plus élevés avaient 22 fois plus d'argent que les familles les plus pauvres.

Les écoles prises de court par la décision concernant le hijab

MONTREAL (PC) — L'approbation donnée au port du foulard islamique à l'école par la Commission des droits de la personne aura « un impact direct dans toutes les écoles où elle affectera les règlements sur la tenue vestimentaire », a déclaré hier, le président de la Fédération des directeurs d'école du Québec, M. Guy Savard.

Réagissant aux conclusions de la Commission des droits sur le port du hijab (foulard ou voile porté par les musulmanes), les représentants du milieu scolaire se sont quasiment déclarés pris de court, hier, en admettant qu'ils n'ont pas vraiment encore réfléchi à la question du pluralisme religieux à l'école.

Selon M. Guy Savard, ce sujet « délicat » va désormais être à

l'ordre du jour des instances scolaires qui « vont se poser des questions ».

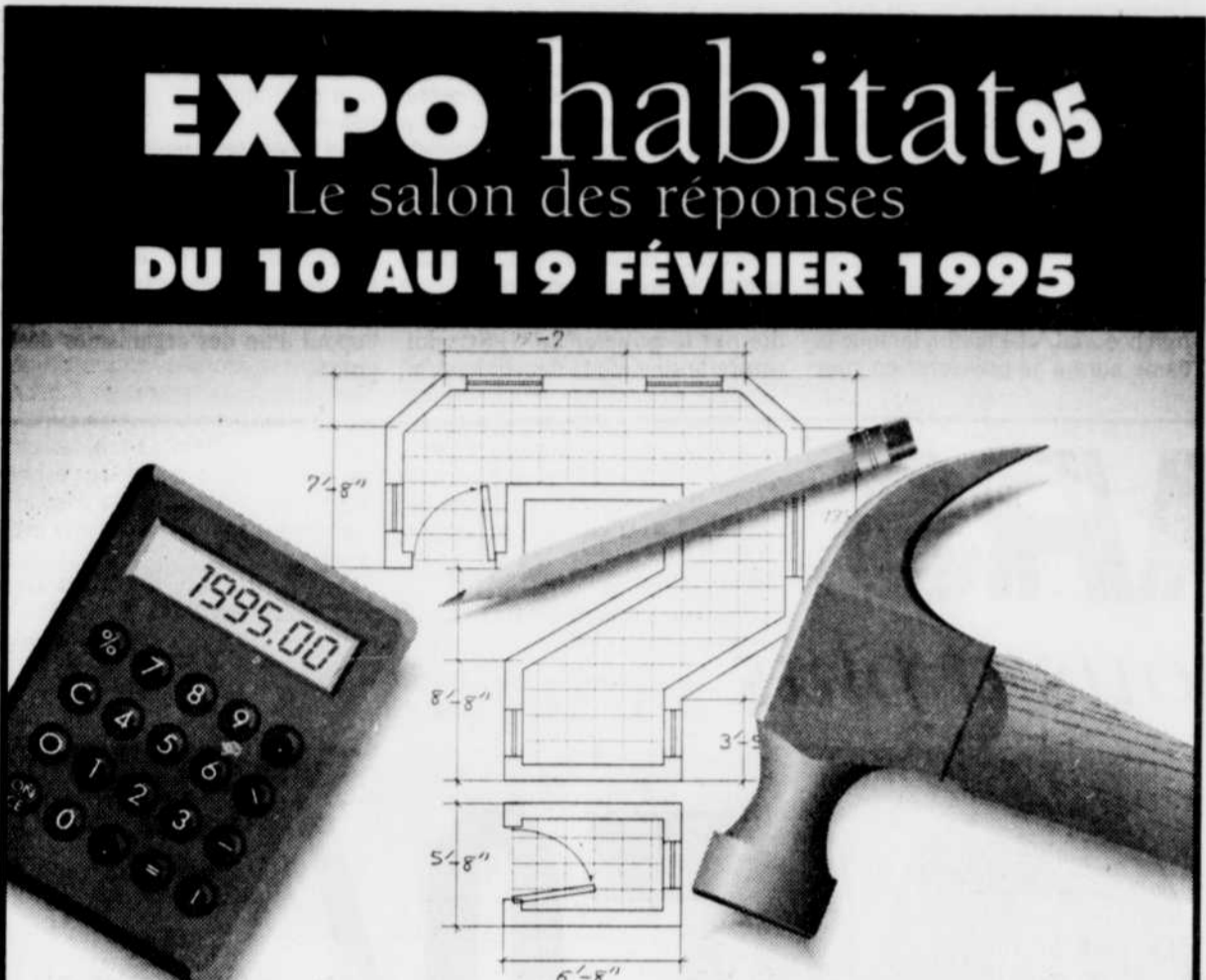
Landry: « inadmissible »

Il est inadmissible que des écoles musulmanes obligent des chrétiennes à porter le foulard islamique. « En toute bonne foi, cette pratique devrait cesser », a estimé le vice-premier ministre du Québec, Bernard Landry, réagissant à la décision.

En Bref

■ Gendron embarrassé du fait que Québec paie pour la défense et la poursuite de Mario Bertrand

QUÉBEC (PC) — Le ministre des Ressources naturelles, François Gendron, est embarrassé par l'affaire Bertrand. C'est le gouvernement du Québec qui assume les frais de la poursuite intentée par le ministère des Ressources naturelles contre Mario Bertrand pour récupérer les gains que ce dernier aurait réalisés dans une entreprise qu'il présidait du temps qu'il siégeait au conseil d'administration d'Hydro. Par ailleurs, c'est Hydro-Québec qui assume les frais de défense de Mario Bertrand dans cette affaire, sous prétexte que l'homme d'affaires était mandaté par Hydro. Les procédures contre Bertrand sont évaluées à 180 000 \$ et sa défense aurait coûté environ 100 000 \$.



QUESTION D'ACHAT

La maison Expo habitat
502, rue du Brome
Saint-Augustin-de-Desmaures

QUESTION DE RÉNOVATION

Le forum de la rénovation et son thème « Petites pièces, grandes idées », le bloc cuisines de Cuisi-Pro, voilà sûrement des réponses à vos questions.

QUESTION DE DÉCORATION

Des pièces entièrement décorées, des bureaux à domicile et le Grand Prix Téléboutique Bell du design, sauront vous en mettre plein la vue!

Téléboutique **Bell**

QUESTION D'INNOVATION

Des solutions à vos questions d'habitation vous seront offertes par l'un ou l'autre des 17 produits innovateurs exposés à la Place des Innovations.

QUESTION DE DESIGN ET D'ARCHITECTURE

GRATUIT

Pour répondre à vos questions en matière de design et d'architecture, apportez vos plans et rencontrez l'un des spécialistes de la Clinique Conseil en design ou du Carrefour de la Consultation en architecture.

Heures d'ouverture du salon Expo habitat

Du lundi 13 février au jeudi 16 février	17 h à 22 h
Vendredi 17 février	13 h à 22 h
Samedi 18 février	11 h à 22 h
Dimanche 19 février	11 h à 18 h

Admission

Adultes :	7 \$
Âge d'or et étudiants :	6 \$
12 ans et moins :	gratuit

Le site du salon Expo habitat

2955, rue Watt, Sainte-Foy
Sortie Blaise-Pascal
En prenant le boul. Charest



AU PATINODROME DE SAINTE-FOY
(boulevard Charest – sortie Blaise-Pascal)

100 000 \$ de prix à gagner!

• 50 000 \$

applicable à l'achat d'une maison neuve ou pour des travaux de rénovation

• De nombreux bons d'achat pour des produits d'habitation: Cuisines, salles de bains, ameublements, piscines, portes et fenêtres, maisons usinées, etc.



Bon de participation *

(S.V.P. écrire en majuscules)

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postale : _____
Téléphone : _____ Âge : _____

Question d'éligibilité : (2+3) - (4+2) x 1 =

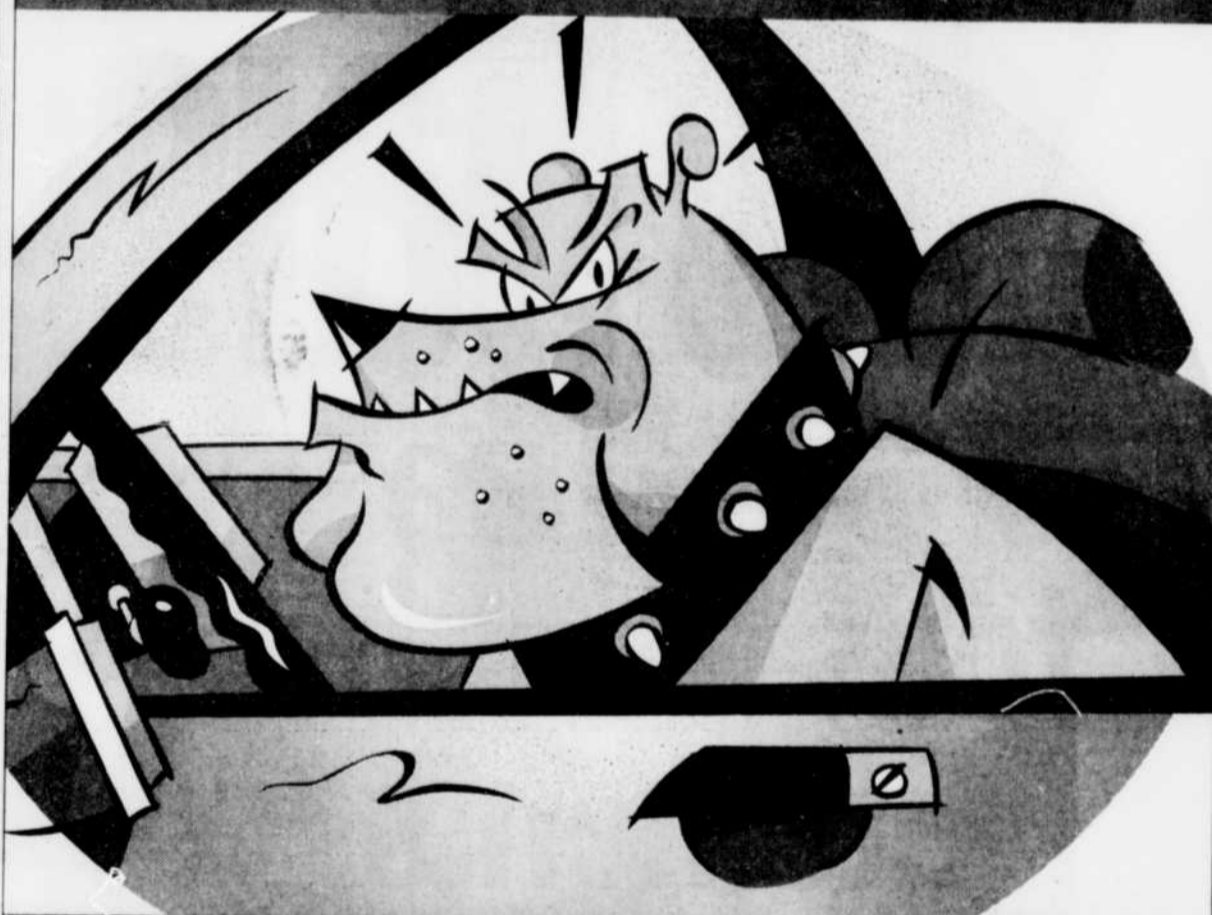
* Règlements disponibles à l'APCHA.
Date limite de participation, le 1er mai 1995.
Ce concours s'adresse aux 18 ans et plus.

Remplissez le bon de participation ci-contre et venez le déposer au Salon Expo habitat!

Une réalisation de



Peur du vol?



Souriez!

En tout temps avec l'assurance auto Desjardins

- un rabais de 80 \$ si vous faites installer votre antidémarrreur* par VitroPlus, Lebeau ou Du-Ro (99,95 \$ au lieu de 179,95 \$);
- un rabais de 20 \$ sur un témoin lumineux pour dissuader les voleurs (19,95 \$ au lieu de 39,95 \$) si vous l'ajoutez à l'antidémarrreur;
- un burinage gratuit des vitres;
- et, en plus, une réduction de 20 % sur la section vol de votre prime.

On vous en donne plus pour votre argent!

Passez à votre caisse Desjardins
OU
téléphonez au 1 800 567-2423

du lundi au vendredi de 8 h à 20 h,
et le samedi de 8 h à 16 h.



Assurances générales
des caisses Desjardins

* Modèles SPV de VitroPlus, PRO-TC 2000P de Lebeau, DU-RO GARDE de Du-Ro

Desjardins L'incroyable force de la coopération.

Pour contrer la violence conjugale dans le Bas-Saint-Laurent

Un service unique de raccompagnement pour les femmes

RIMOUSKI — Dorénavant, dans le Bas-Saint-Laurent, les femmes victimes de violence conjugale ne seront plus seules. Au moment de la plainte, lors de l'intervention policière, elles pourront profiter d'un mécanisme de référence unique au Québec.

par ERNIE WELL
collaboration spéciale

Il s'agit d'une première expérience du genre. Le Bas-Saint-Laurent devient la première région de la province à offrir aux femmes victimes de violence conjugale, un service d'accompagnement dans le système judiciaire. Hier en conférence de presse, les principaux responsables ont fait le point sur cette

expérience pilote. « Le principal objectif est de faciliter, pour les femmes qui sont victimes de violence conjugale, l'accès aux ressources d'aide, mais surtout au niveau de l'accompagnement dans le système judiciaire.

Près de 250 femmes de la région auraient pu profiter de ce service en 1993 et près de 300 en 1994 », a indiqué hier l'agente de recherche au bureau régional de la Santé publique du Bas-Saint-

Laurent, Mme Marie-Josée Pineault.

Les différents corps policiers municipaux de Rimouski et de Mont-Joli, ainsi que tous les postes de la SQ dans le Bas-Saint-Laurent, participent à ce projet.

Les organismes collaborateurs désignés pour le moment sont: le CAVAC de Rimouski, La Gigone, de Matane, Le Centre des femmes du O-Pays, Urgence-Femmes de Cabano, la Maison Catherine Leblond, de Trois-Pistoles, le Centre des femmes du Grand-Portage et le Centre des femmes de la vallée de la Matapédia.

Très simple

Dans les faits, ce protocole sociojudiciaire est très simple. Lorsqu'un agent de la SQ intervient dans un lieu de violence conjugale, le police va offrir à la dame qui a porté plainte pour violence conjugale, des services qui lui seront ensuite offerts par un des organismes désignés et ce, dans toutes les étapes du processus judiciaire criminel. Les victimes et leurs enfants seront, au besoin, dirigés ensuite vers le CLSC de leur localité pour un suivi psychosocial. « Le matin, lorsque la dame aura à se présenter en cour

pour la comparution de son mari, elle sera assistée de représentants d'un organisme désigné, qui lui auront été adjoints par le CLSC », explique le relationniste du quartier général de la SQ à Rimouski, l'agent Jean-Bruno Latour.

Le police précise que cette assistance est volontaire. « Si la dame refuse cette aide, le policier n'a pas à la forcer. Dans l'affirmative, la femme qui est disposée à recevoir de l'aide, devra signer un formulaire d'autorisation au policier qui a répondu à sa plainte.

Ce formulaire est ensuite expédié par le policier au CLSC, qui assure le suivi de la demande. À la

suite de quoi, la femme victime de violence conjugale sera assurée qu'elle ne sera pas seule lors de sa comparution en cour et dans tout le processus qui peut suivre, jusqu'au procès.

Et, d'ajouter le policier Latour, rien ne change au moment de la plainte.

« La personne qui est victime de violence est toujours protégée par la police qui éloigne le problème en faisant l'arrestation. Si, le lendemain matin, elle veut retirer sa plainte, la victime aura la latitude qu'elle désire. Sinon, elle aura l'appui d'un des organismes désignés ».

SEARS

Attendez-vous à plus

Rabais

Presque
tous les sous-
vêtements*
et chaussettes
pour hommes

25%

Presque
toutes les
culottes*
et chaussettes
pour femmes

* Sauf Calvin Klein pour hommes et culottes en boîtes pour femmes

Nos plus bas prix de la saison sur ces articles

Culottes en coton pour fille...84¢^{Ch.}

En coton de tons unis ou à motifs. Tailles 4-14. Ord. 974

Paq. de 3 caleçons pour garçons...3⁷⁴-4⁷⁴^{Paq.}

En coton et polyester. Tailles 4-16. Ord. 3,99-4,99.

Chaussettes sport pour filles et garçons...4⁷⁴^{Paq.}

Paq. de 6 paires en coton et nylon. Blanc. Tailles 7, 9. Ord. 5,99.

JUSQU'À DIMANCHE

PRIX EN VIGUEUR DU 16 AU 19 FÉVRIER 1995, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

SEARS

Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Ste-Marthe-sur-le-Lac: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770.

Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Victoriaville-Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauce: 228-2222. Copyright Canada, 1995, Sears Canada Inc.

Tous les articles, couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

Pour avoir forcé sa femme à avoir des relations sexuelles avec six hommes

Claude Lemieux écope de huit ans

QUÉBEC — Une des affaires les plus sordides à être instruites en justice à Québec vient de connaître son dénouement par la condamnation de Claude Lemieux, de Charny, à huit ans de pénitencier. Durant six ans, l'individu de 43 ans a contraint sa femme à avoir pas moins de 250 relations sexuelles avec six hommes différents.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

« Il est difficile d'imaginer une conduite plus ignominieuse et plus méprisante », a déclaré le juge Pierre Verdon, avant de condamner celui qu'il considère comme un danger sérieux pour la société. De toute évidence, selon le juge, Lemieux éprouve des problèmes pathologiques, seule la perversion pouvant expliquer son comportement empreint d'un instinct de domination exacerbé.

La preuve présentée au procès du triste individu par le procureur de la Couronne, Me Robert Parrot,

révèle que c'est par une violence aiguë que Lemieux dominait son épouse et la forçait à avoir des relations sexuelles avec des hommes qu'elle ne connaissait pas au début. À plusieurs reprises, Lemieux a filmé les ébats des couples forcés et, pour mieux exercer sa domination sur sa femme, il la menaçait d'envoyer les films dans son village d'origine.

Parfois, Lemieux lui-même se joignait aux relations sexuelles, dictant toujours aux deux autres les gestes précis qu'ils devaient faire. À sa femme, il intimait l'ordre de « donner son 100% » en toute occasion.

Quand il n'assistait pas aux

ébats, le triste sire prenait soin, à tout le moins, d'en conserver un enregistrement sonore. À un certain moment, il est même allé jusqu'à suggérer à sa femme de racoler des partenaires dans la rue.

Pour lui démontrer que ce serait facile, il avait conçu un scénario auquel a participé un complice. Quant aux six partenaires recrutés sous des prétextes divers, ils se sont aussi dits contraints jusqu'à un certain point de participer aux séances planifiées par Lemieux.

Après son arrestation et sa mise en liberté provisoire, l'accusé a offert 25 000 \$ à sa femme pour qu'elle retire sa plainte. Manipulateur sans scrupules, selon le juge, Lemieux est parvenu à faire témoigner son fils en sa faveur.

Dans son jugement, le juge Verdon ne manque pas d'écorcher Jean-Louis Campagna, le psychologue venu dire devant lui que la victime avait tout inventé. Ce même Campagna fait lui-même l'objet d'une accusation de fraude et, coïncidence ou non, son avocat, M^e Lawrence Corriveau, représente également Lemieux.

En tout, l'individu faisait face à 15 chefs d'accusation d'extorsion, d'incitation au parjure, d'agression sexuelle, de tentative d'entrave au cours de la justice, de voies de fait et de menaces. D'ailleurs, d'autres

accusations d'entrave pèsent encore contre lui, résultat de ses manœuvres consécutives à son arrestation.

Cette invraisemblable affaire plongeant une femme dans un incroyable climat de violence, d'oppression et d'asservissement a permis à un homme, son mari, de l'utiliser comme un objet, de la bafouer et de la violer dans sa personne et dans sa dignité, a souligné le juge Verdon. « Cet homme, a-t-il ajouté, a tout planifié, dirigé et contrôlé de façon répétée jusqu'à ce que la pauvre femme trouve le courage de le dénoncer. Pour s'en sortir, il n'a pas hésité à s'acharner sur elle en la faisant passer pour folle, en partie grâce à la complaisance d'un psychologue. »

S'il ne travaillait pas depuis plusieurs années, vivant de l'aide sociale, Lemieux avait pourtant les poches pleines d'argent liquide provenant d'activités obscures et illicites qu'on n'est pas parvenu à éclaircir vraiment. Consommateur invétéré de cocaïne, Lemieux n'a, à aucun moment, donné quelque signe que ce soit de repentir ou de compassion, n'a pu s'empêcher d'observer le juge: « Même à l'époque du procès, au contraire, il a continué à se comporter comme un manipulateur sans scrupules et un despote impénitent. »

LAURA ASHLEY



Nous confectionnerons
GRATUITEMENT*
vos rideaux lors de tout achat de tissu.
Dès maintenant et jusqu'au 3 avril.



2452 Boulevard Wilfred Laurier
* Cette promotion s'applique seulement aux tissus sélectionnés et aux tissus offerts à plein prix.

Dénoncée dans les médias par trois amies

Elle perd la garde de son bébé qu'elle aurait malmené

QUÉBEC — Le juge Benoit Morin, de la cour supérieure, retire la garde d'un bébé à une mère dont les gestes avaient été dénoncés dans les médias par trois amies de celle-ci.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

En octobre dernier, la mère avait amené son bébé de deux mois au CHUL, où on a diagnostiqué une fracture du crâne, avec un enfoncement de deux à trois millimètres. La mère maintient qu'il s'agissait d'un accident et qu'elle a simplement laissé tomber son enfant, dont la tête a heurté un poteau du lit. Mais, suivant le rapport médical, le type de fracture subie par le bébé nécessitait un choc d'une violence telle qu'elle ne pouvait s'expliquer par l'accident rapporté par la mère.

Malgré trois signalements qui lui ont été faits, la Direction de la protection de la jeunesse a tout de même été convaincue par les explications de la femme. C'est pourquoi celle-ci a conservé la garde de l'enfant jusqu'à maintenant.

Le père a donc dû s'adresser aux tribunaux pour obtenir la garde de la fillette. Son ex-conjointe faisait la même demande, assortie de celle d'une pension alimentaire de 1224 \$ par mois, alors que l'homme ne gagne qu'un salaire brut mensuel de 969 \$.

Ce mariage n'a duré que le temps d'une rose, puisque la séparation est survenue moins de deux mois après l'union du couple, en 1993. Deux mois plus tard, l'homme apprenait par une autre personne que son ex-conjointe était enceinte. L'enfant est né précisément neuf mois après la rupture, et l'homme a été désigné comme le père sur le certificat de naissance.

Devant le juge Morin, tant le père que des amies ont rapporté des incidents tendant à démontrer un instinct maternel très relatif. On a beaucoup parlé d'impatience, de brusquerie et de langage violent envers l'enfant.

Compte tenu de la preuve entendue, le juge Morin confie donc la garde de l'enfant au père et il contraint la mère à ne la voir que sous la supervision d'une bénévoles à la Maison de la famille.

En Bref

■ Syndicalisation peu probable pour les agents de la GRC

OTTAWA (PC) — Les tentatives de syndicalisation des agents de la GRC sont vouées à l'échec, du moins pour l'instant, affirme un expert en relations de travail. Les agents de la GRC devraient avoir le droit de négocier collectivement, mais Ottawa n'est pas intéressé à ce que la police fédérale vienne s'ajouter aux difficultés que connaît le gouvernement avec ses employés, soutient Gene Swimmer de l'université Carleton à Ottawa. « C'est en partie par souci d'économie, en partie par commodité et en partie par tradition. » Plus de 500 agents ont manifesté sur la colline parlementaire, la semaine dernière, pour protester contre un projet de loi qui, disent-ils, conférerait trop d'autorité au commissaire de la GRC.

DES TAUX À VOUS FAIRE TOURNER LA TÊTE.

4,9%*

TERME DE 36 MOIS

sur ces modèles 1994: Colt, Colt Wagon, LHS, Intrepid, Concorde, New Yorker, LeBaron, Spirit et Acclaim.

5,9%*

TERME DE 48 MOIS

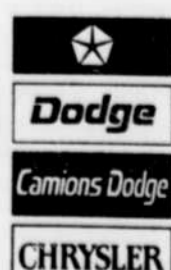
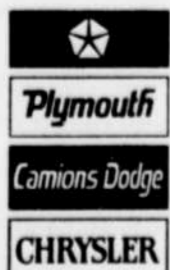
sur la Dodge Spirit et la Plymouth Acclaim 1995.

8,9%*

TERME DE 48 MOIS

sur ces modèles 1995: Colt, New Yorker, LHS, Caravan et Voyager.

VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER.
QUELQU'UN DE FIABLE.



* Offre d'une durée limitée. Détails chez le concessionnaire.

ÉDITORIAL

Le gibier d'Allan Rock

Le ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, a déposé cette semaine un projet de loi sur le contrôle des armes à feu qui rassurera le puissant lobby monté depuis la fusillade survenue en 1989 à l'École polytechnique de Montréal. Les mesures annoncées n'auront toutefois qu'un effet marginal sur l'incidence de la criminalité reliée aux armes.

Les personnes qui se procurent des armes de poing ou à utilisation restreinte à des fins criminelles comme le vol à main armée n'empruntent évidemment pas la filière usuelle des magasins d'articles de sport. L'enregistrement y est institué depuis de nombreuses années et un tamisage s'effectue par les forces policières avant même que l'acheteur touche l'arme convoitée.

Les tireurs sportifs qui se soumettent à toutes les contraintes des détenteurs officiels de ce type d'armes acceptent de faire l'objet d'enquêtes policières et ils sont assujettis à des règlements sévères, y compris pour le transport, d'un point donné à un autre et pas plus.

Par ailleurs, les chasseurs qui veulent acquérir un nouveau fusil ou une nouvelle carabine se plient aussi de bonne grâce à toutes les formalités déjà en vigueur et en supportent les coûts et les inconvénients. Les honnêtes citoyens font les frais de mesures à caractère politique réclamées par des mouvements de pression passionnés, dont les membres ne distinguent pas, le plus souvent, une arme de chasse d'une arme d'assaut.

Les criminels passent par les corridors du marché noir pour se procurer ce qu'ils désirent comme arme. Il est presque aussi facile d'acheter une arme à plumes que de l'alcool ou des cigarettes à plumes aux marchés aux puces, ont affirmé des policiers encore récemment. Ottawa est plus rapide à satisfaire certaines clientèles électorales qu'à entreprendre une véritable répression du marché noir des armes à utilisation restreinte.

Quant aux drames familiaux, passionnels ou à ceux qui sont l'oeuvre de déséquilibres, dans lesquels des armes d'utilisation courante sont employées, en quoi l'enregistrement des armes de chasse qui ne sont pas encore répertoriées, parce qu'elles ont été acquises avant 1979, les limiterait-il? À moins de bannir totalement la possession d'armes, ce qui revient à interdire la pratique du sport de la chasse, ce ne sont pas des lois qui mettront fin aux gestes émotifs ou démentiels meurtriers. L'information et la formation sur l'entreposage sécuritaire des armes, en pièces détachées par exemple, et à des endroits distincts pour les armes et les munitions, sous clés, en gardant celles-ci hors de portée courante, sont de loin plus efficaces.

Les auteurs de drames familiaux ou impulsifs ne causent pas beaucoup de problèmes d'identification aux policiers. Et l'enregistrement de toutes les armes en circulation ne peut tout de même pas être avancé comme un élément dissuasif majeur contre un élan de passion ou une crise psychotique.

La lutte à la contrebande des armes, au marché noir dans les milieux à forte criminalité, des peines sévères pour l'utilisation d'armes à des fins criminelles, la prohibition d'armes automatiques interdites de toute façon pour la chasse, des mesures draconiennes touchant les détenteurs d'armes de poing, feraient aisément consensus.

La chasse aux chasseurs lancée par le ministre Allan Rock lui fournit avant tout l'occasion d'instaurer d'autres taxes déguisées; elle ouvre la porte à une large désobéissance civile et à une recrudescence du marché noir des armes et des munitions.

Les libéraux de Jean Chrétien s'achètent des votes par une loi sur l'enregistrement des armes à feu parce qu'il est plus facile de détrousser des centaines de milliers de sportifs que de contrôler la vente d'armes au noir entre criminels, la contrebande de la drogue, des cigarettes ou de l'alcool qui tuent plus de Canadiens chaque année que les cartouches de calibre 12 utilisées pour la chasse des canards. Les chasseurs sont devenus le gibier du ministre.

J.-JACQUES SAMSON

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration
PIERRE DES MARAIS II

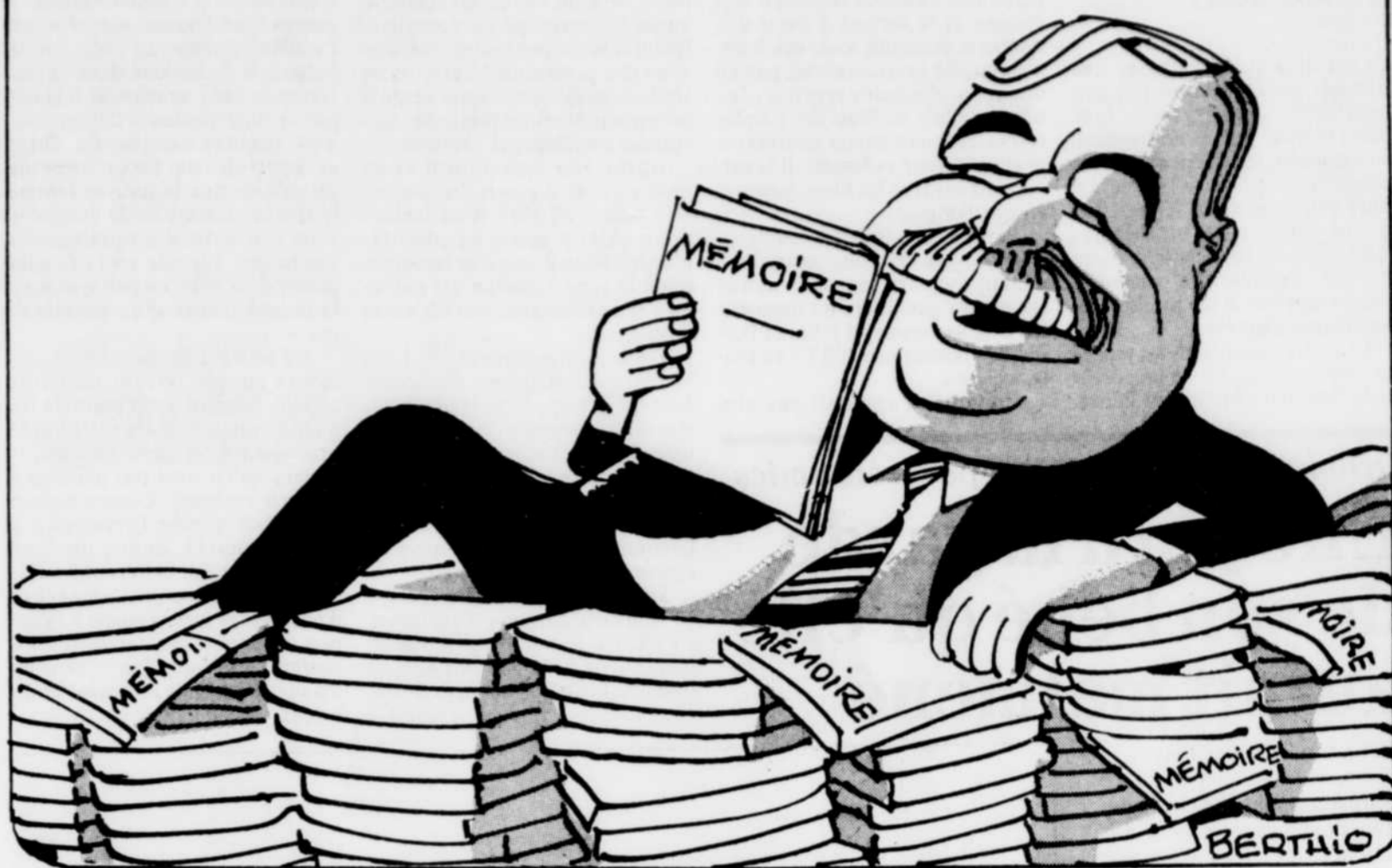
Président et Éditeur
GILBERT LACASSE

Éditorialiste en chef et adjoint à l'Éditeur
J.-JACQUES SAMSON

Rédacteur en chef
GILBERT LAVOIE

Directeur de l'information
ANDRÉ FORGUES

LIT...TÉRATURE



Le bébé et l'eau du bain

Montréal, samedi matin, 11 février. Dans le taxi de la compagnie Champlain, le «central» donne ses instructions uniquement en anglais.

— C'est toujours en anglais?
— Oui, répond le chauffeur d'origine haïtienne.

— Pourquoi donc?
— Tout le monde aime mieux ça.
— Ah bon!
Lundi matin. Dans une entrevue au Devoir, le président du Conseil de la langue française, Pierre Étienne Laporte, lance un cri d'alarme. Gros titre en première page: «La discrimination à rebours» menace les anglophones.

«Constatant que les fonctions du français ont changé de façon draconienne et que la langue de la majorité s'est imposée avec vigueur dans tous les secteurs d'activité de la société, il en conclut qu'il y a lieu de s'interroger sur "l'équité" de la loi 101.»

Vraiment? Personne ne nie les progrès réalisés depuis l'adoption de la loi, en 1977, notamment au chapitre de la langue de travail. De là à dire que le français s'est imposé «avec vigueur dans tous les secteurs d'activité», il y a un pas que M. Laporte franchit avec une belle assurance.

Mon exemple du taxi n'est pas un cas isolé. Selon une enquête réalisée par l'Office de la langue française en 1993, seulement la moitié (51%) des Montréalais employés dans les entreprises de moins de 50 employés utilisent le français au travail.

Autre constat de l'OLF: la majorité des entreprises québécoises de haute technologie fonctionnent en anglais, même si 80% de ceux qui y travaillent sont francophones.

Pas plus tard que le mois dernier, un professeur de physique à l'Université de Montréal dénonçait la dégradation de la situation du français dans son département. Selon le syndicat des employés de l'université, tout se passe en anglais dans les laboratoires. Les dirigeants des organismes qui relèvent



Michel
DAVID

de la Charte de la langue française ont des réactions plutôt bizarres depuis quelque temps. Peut-être qu'ils s'ennuient depuis que le débat linguistique s'est assoupi. Ou est-ce la perspective que leur mandat ne soit pas renouvelé par le gouvernement Parizeau?

En octobre dernier, le président de l'Office de la langue française, Jean-Claude Rondeau, avait surpris tout le monde en invitant le gouvernement à mettre un terme au laxisme dans l'application de la loi. Selon lui, la question de la survie du français demeurait tout à fait d'actualité, surtout à Montréal.

M. Rondeau en était rendu à proposer que les contrevenants à la loi 101 puissent être traduits devant les tribunaux. La ministre responsable à l'époque, Marie Malavoy, était rapidement intervenue pour calmer ses ardeurs. S'il y a une chose dont le PQ n'a vraiment pas besoin, c'est bien d'un nouveau débat sur la langue.

MM. Laporte et Rondeau devraient quand même accorder leurs violons. Parce que si l'anglais et le français sont tous deux menacés, nous avons un sérieux problème sur les bras.

Je ne sais pas dans quelle mesure les jeunes anglophones ont plus de difficulté à se trouver un emploi que les jeunes francophones. A bien y penser, ce ne serait pas si étonnant. Dans la mesure où la loi 101 visait précisément à créer un climat plus favorable aux francophones, ça devient presque inévitable quand les emplois sont rares.

De là à parler d'un ostracisme fondé sur l'identité linguistique, comme le fait M. Laporte, ça reste à voir. Selon un sondage réalisé par l'OLF en 1992, neuf anglophones montréalais sur dix estimaient jouir d'une bonne qualité de vie.

Ceux qui se plaignaient de leur qualité de vie étaient plus nombreux à blâmer les mauvais temps (5,1%) que la situation linguistique (4,3%). Deux sur trois (67%) incriminaient la mauvaise situation économique.

La très grande majorité (87%) ne croyait pas l'anglais menacé comme langue de travail. La moitié des 552 personnes interrogées trouvaient même qu'il était possible de vivre exclusivement en anglais au Québec.

Comprenons-nous bien. M. Laporte a raison de dire qu'il y a place pour la bonne foi et la générosité dans l'action linguistique. Il faut aussi reconnaître que beaucoup d'anglophones ont fait de réels efforts pour apprendre le français.

Ce que je trouve agaçant, c'est cette espèce de mauvaise conscience qui sous-tend ses propos. L'objectif de la Charte de la langue française était de permettre la création d'une société française au Québec, pas une société bilingue. Sauf erreur, l'objectif demeure le même.

C'est beau la générosité, mais comme le dit si bien nos amis anglophones, il ne faudrait pas jeter le bébé avec l'eau du bain. S'il s'agit bien d'une société française, il faudrait que ça paraisse un peu.

Au nom de la liberté d'expression, la loi 86 a rétabli l'affichage commercial bilingue. Les nationalistes ont rechigné un peu au départ, mais tout le monde a fini par l'accepter. Même Camille Laurin. Là, M. Laporte propose qu'on étende le bilinguisme à l'affichage public. Et ensuite?

Si je le comprends bien, maintenant que «nous avons fait le plein de l'unilinguisme français, qui a plafonné», il est le temps de reculer.

Point de vue

Options financières pour un pays qui veut divorcer

Me Guy Bertrand a déposé hier son mémoire devant la Commission régionale de Québec sur l'avenir du Québec. Le chapitre sur la dette du Canada repose sur l'opinion du professeur Reuven Brenner, une sommité en sciences économiques. Le professeur Brenner a enseigné aux universités de Chicago, New York, Montréal et McGill. Il est l'auteur d'articles publiés dans plusieurs revues spécialisées et conférencier recherché sur la scène internationale. Nous publions le sommaire de l'opinion du professeur Brenner sur cette épineuse question.

par REUVEN BRENNER

De tous les problèmes posés par la séparation du Québec, l'un des plus importants, peut-être le plus important, est la question de comment et à quel prix un Québec indépendant assumerait la responsabilité de sa part de la dette publique canadienne.

Même si on ignore le problème de la détermination de la part exacte du Québec dans la dette publique canadienne, qui pourrait être 25 ou 20%, il reste

à savoir comment la responsabilité de la dette pourrait être transférée de façon crédible, que diront les créanciers du Canada de ce transfert et quel sera le prix auquel il pourra se faire.

Le Québec a à cet égard deux options:
— Le gouvernement du Québec devra convaincre les créanciers du Canada de dégager celui-ci de cette partie de sa dette, et d'accepter en échange des obligations émises par le gouvernement du Québec (ou encore des actions dans les entreprises québécoises);
— Le Québec émettra des obligations pour cette somme qu'il donnera en garantie au gouvernement du Canada, qui continuera alors d'assumer la responsabilité des paiements sur la dette.

Notre exposé montrera qu'aucune des deux options n'est viable aujourd'hui. La première option n'est pas viable à cause du processus financier complexe qu'elle implique ainsi que du fait que le gouvernement du Québec n'a pas adopté au niveau provincial les politiques qui établiraient sa crédibilité auprès des créanciers existants et potentiels.

Pour être crédible, la deuxième option impliquerait que, si le Canada continue d'assumer la responsabilité de la dette existante au moment de la séparation, le Canada et le Québec devront accepter que le Canada continuera d'avoir une juridiction fiscale à l'intérieur du Québec jusqu'à ce que la dette soit intégralement remboursée. Dans le cas, la «souveraineté» se transforme en promesse qu'une fois la dette

payée le Canada perdra son droit de taxer les Québécois.

Si cet arrangement n'est pas réalisable — c'est-à-dire que la seconde option n'est pas viable, elle non plus — les créanciers potentiels forceront le Québec et le reste du Canada à accepter un programme type FMI ou Amérique latine. Cet accord demanderait que tout soit renégocié, aussi bien les termes de la dette existante que les politiques fiscales et régulatrices des deux pays. Le Québec deviendra moins dépendant du Canada mais plus dépendant des prêteurs internationaux.

Les vrais problèmes en cas de séparation concernent la division de la dette publique, la crédibilité des gouvernements face à son remboursement ainsi que l'accès d'un Québec séparé au crédit et sa participation aux traités internationaux.

Si on tient compte de ces problèmes, le sens même de «souveraineté» devient obscur: les créanciers auront leur mot à dire sur les politiques fiscales du Québec et du reste du Canada, comme ils l'ont eu en Suède, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni, sans parler des pays de l'Amérique latine. De plus, le reste du Canada continuera d'avoir des pouvoirs fiscaux au Québec. C'est au moins ce que le paragraphe 10 du projet de loi sur la souveraineté semble dire aujourd'hui.

En résumé, lorsque l'on considère les options possibles qui permettraient de rétablir et de maintenir la

crédibilité financière internationale, et les conséquences probables de les négliger pour le Québec et le reste du Canada, il est difficile d'éviter d'observer que le paysage mondial des 25 dernières années (sans parler de celui du passé plus lointain) est rempli de pays comme l'Argentine, le Brésil, la Nouvelle-Zélande et d'autres qui ont passé outre des principes financiers de base et ont dû payer très cher ces politiques.

Si les Canadiens de tous les bords avaient le courage et la discipline de tirer les leçons qu'ils imposent des erreurs des autres, leurs conclusions seraient les suivantes:

— Le Québec et le reste du Canada doivent d'abord mettre de l'ordre dans leurs affaires financières avant de se lancer dans des aventures sans antécédents;

— ils devraient également décentraliser les gouvernements et donner les pouvoirs aux niveaux de gouvernements les plus accessibles au niveau régional;

— alors, et seulement alors, si la séparation est encore une solution, on devrait en débattre, et la mettre en application si tel est le résultat de la discussion.

Les nouvelles unités politiques auront dans ce cas une tradition de responsabilité fiscale et les électeurs seront en meilleure mesure d'évaluer les avantages et les désavantages de la séparation politique.

LES IDÉES DU JOUR

Une solution à l'endettement : la fin des privilèges

par JEAN-YVES ROUSSEAU

M. Jean-Yves Rousseau est porte-parole des droits des consommateurs à l'ACEF de Québec et du comité de fiscalité de la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

Depuis quelques semaines, les pressions sur le ministre des Finances sont de plus en plus fortes pour le forcer à présenter un budget difficile en comprimant les dépenses et en haussant les impôts. Les justifications sont nombreuses: hausse des taux d'intérêt, dévaluation du dollar, peur d'une ingérence du FMI et scénarios des plus catastrophiques. Tout le décor est monté pour nous faire accepter le budget.

En recherchant ses causes, on s'aperçoit que la dette est la conséquence des politiques des gouvernements libéral et conservateur qui ont modifié les sources traditionnelles de revenus de l'État en déplaçant le fardeau fiscal de la façon suivante:

- des entreprises vers les individus;
- des impôts sur les profits vers des taxes sur la masse salariale;
- des plus riches vers les classes moyennes;
- des impôts sur le revenu vers les taxes régressives à la consommation.

De plus, les gouvernements ont choisi de se priver de revenus en multipliant les dépenses fiscales (abris fiscaux et déductions) qui, même si elles creusent chaque année le déficit budgétaire, n'apparaissent jamais parmi les dépenses du gouvernement.

Qui profite le plus de ces avantages? Le Conseil national du bien-être social a étudié certaines dépenses fiscales et conclut que «ce sont, de loin, les déclarants ayant gagné plus de 60 000 \$ par année qui bénéficient des allègements fiscaux les plus intéressants». Enfin, le gouvernement canadien s'est donné comme priorité au cours des années 80 la lutte à l'inflation par une politique monétaire de taux d'intérêt élevés, qui eut un effet désastreux sur le budget des familles, sur l'emploi et sur le déficit en faisant grimper les frais de la dette.

L'erreur à l'origine de la dette

Aujourd'hui, en soutenant le dollar par une politique monétaire et en maintenant la fiscalité dans ses normes actuelles, le gouvernement répète la même erreur qui est à l'origine de la dette. Des trois moyens pour réduire le déficit — renforcer l'économie, réduire les dépenses, augmenter les recettes — le ministre Martin écarte toute action sur l'emploi. Pourtant, si le gouvernement se donnait une véritable politique de création d'emplois, il augmenterait plus facilement ses recettes et réduirait ses dépenses.

Par l'entremise de la réforme Axworthy, le gouvernement, comme un éléphant dans un magasin de porcelaine, tente de couper 4 milliards \$ dans les programmes sociaux, sous prétexte que les Canadiens ont vécu trop longtemps au-dessus de leurs moyens, comme l'écrit le ministre Martin: «Nous avons été trop gâtés pendant trop

longtemps et nous n'avons pas remarqué que les temps changeaient.»

Qui a été gâté?

Pourtant, qui a été trop gâté ces dernières années? Entre 1980 et 1991, le taux de pauvreté n'est pas descendu plus bas que 13,6% (1989), atteignant un sommet en 1983 avec 18,2%. Avons-nous les moyens de nous permettre un tel niveau de pauvreté? En regardant la période de 1980 à 1990, Statistique Canada constate que les salaires n'ont progressé que de 2%, augmentation toutefois inéquitable: «Divisez les salaires en cinq tranches, vous verrez que la plus pauvre (25 000 \$ et moins) a perdu 400 millions \$ en dix ans. La tranche du milieu (39 000-54 000 \$) a perdu 2,7 milliards \$ pendant ce temps, la plus élevée (74 000 \$ et plus) a, elle, gagné 6,6 milliards \$.» Et les revenus autres que les salaires (dividendes, intérêts...) ont augmenté beaucoup plus que les salaires, bénéficiant de la politique monétaire du gouvernement.

Quant aux programmes sociaux, qui assurent un minimum de sécurité sociale, ils ont connu entre 1977 et 1987 une baisse importante (en dollars constants): les allocations familiales ont baissé de 33% et les prestations d'assurance-chômage de 12%.

En laissant aux entreprises et aux plus riches une part plus grande de profits et en coupant dans les programmes sociaux, le gouvernement promettait la prospérité par des investissements et la création d'emplois. Or, ce qu'on constate, c'est que la prospérité promise n'arrive pas, sauf pour le petit nombre de ceux qui ont de plus en plus de privilèges, et que les gens à revenu faible et moyen font les frais de l'échec des politiques gouvernementales. Nous disons: «Nous avons déjà trop payé pour des politiques qui ne nous rapportent rien! Aller chercher l'argent là où il se trouve!»

Au nom de la défense des consommateurs à faible et moyen revenu, nous croyons qu'une baisse du déficit et un financement des programmes sociaux passent par un régime fiscal juste et équitable.

Tout dollar gagné par un payeur de taxes est imposé

Il suffit de taxer équitablement tout revenu, que son origine soit un salaire ou un revenu d'investissement, de telle sorte que ni l'investisseur, ni le salarié ne soit obligé de payer plus que sa part d'impôt. Une fiscalité basée sur ce principe obligerait le gouvernement à prendre les moyens nécessaires pour récupérer les sommes des impôts non collectés et taxer pleinement les fiducies familiales, les gains de capital et de dividendes et les capitaux des paradis fiscaux.

L'imposition progressive

Depuis 25 ans, les gouvernements ont réduit, d'une part, le nombre de taux d'imposition et, d'autre part, l'écart entre ces taux

Chacun paie selon ses moyens

rendant la fiscalité moins progressive. De plus, ils se sont tournés vers la taxation la plus régressive qui soit: les taxes à la consommation. En considérant les effets négatifs sur le pouvoir d'achat des consommateurs à faible et moyen revenu, nous croyons que la TPS fait partie des iniquités de notre régime fiscal et que son abolition progressive est une condition primordiale d'une fiscalité juste.

Dans le contexte où le gouvernement conserve la TPS, comment se fait-il que les transactions boursières en soient toujours exclues? Enfin, une taxe sur la richesse (taxe de 1 à 2% sur l'ensemble des actifs nets), selon l'expérience de 12 pays de l'OCDE, a l'avantage

d'être beaucoup moins contre-productive qu'une taxe sur la masse salariale, que la TPS ou même que l'impôt sur le revenu.

L'équité entre les entreprises et les individus

Les sociétés profitent de privilèges d'exemptions d'impôts pour frais d'amortissement, report de pertes ou étalements d'impôts, privilèges dont ne bénéficient pas les salariés. La double taxation des dividendes des sociétés est interdite, alors que les consommateurs sont taxés doublement par l'impôt

sur le revenu et la TPS.

Cela explique que plusieurs sociétés réussissent à faire des profits sans payer un sou d'impôt, comme le révélait récemment le député libéral Georges Baker, qui dévoilait que 1200 sociétés ont fait des profits de plus de 1 million \$ sans payer d'impôt et que les étalements d'impôts des sociétés totalisaient 40 milliards \$.

En imposant moins les profits et davantage la masse salariale, les gouvernements ont refilé aux consommateurs le coût de ces dernières qui entrent dans les frais avant profits et dans le prix des produits et services. Enfin, il y aurait lieu de revoir avec rigueur toute l'aide aux entreprises et

notamment les déductions pour frais de représentation (50% de la dépense) où le laxisme pose de sérieuses questions: l'État doit-il subventionner l'achat de voitures de luxe, de billets de hockey, de repas dispendieux? Il est temps que les entreprises prennent leur part du fardeau fiscal et que les individus à revenu faible et moyen cessent de financer les privilèges des entreprises.

La justice sociale

Pour régler son problème d'endettement, le gouvernement doit faire le constat que ce sont ses propres politiques fiscale et monétaire et l'absence de politique de création d'emploi qui en sont responsables. Comment après cela justifier les privilèges fiscaux aux entreprises et aux personnes à revenus élevés, la double rémunération dans la fonction publique et la réduction des programmes sociaux sur le dos des gens à revenu modeste?

Puisque les choix politiques ont favorisé les gens à revenu élevé et les entreprises, ce sont vers eux que le gouvernement doit se tourner pour refinancer les programmes sociaux et réduire le déficit. A défaut, nous serons convaincus que le gouvernement est résolu à ranger la justice sociale au musée des bonnes intentions!

Spécial VISON

Rabais jusqu'à 6000\$

Faites un investissement "vison"...
La fourrure dont vous profiterez longtemps, puisque vous pourrez la porter tôt l'automne jusque tard au printemps!
Portez un vison neuf l'automne prochain en profitant de bas prix printaniers maintenant!

Nous payons la TPS et la TVQ sur les prix déjà réduits

OUVERT DIMANCHE

12 mois sans intérêt*
*ne payez que la valeur des taxes maintenant

Aussi disponible: Plan mise de côté détails en magasin

VISON FEMELLE "Nina Ricci" <small>À partir de 3495\$ taxes incluses</small>	VISON FEMELLE Qualité supérieure <small>À partir de 5895\$ taxes incluses</small>	VISON RANCH Peaux allongées <small>À partir de 2695\$ taxes incluses</small>
VISON FEMELLE Taille forte jusqu'à 50 <small>À partir de 4295\$ taxes incluses</small>	VISON RANCH FEMELLE "Oscar-de-la-Renta" <small>À partir de 7995\$ taxes incluses</small>	VISON RANCH Garni renard cristal <small>À partir de 3295\$ taxes incluses</small>
VISON RANCH Avec insertion demi-buff <small>À partir de 4495\$ taxes incluses</small>	VISON FEMELLE "Black Glama" <small>À partir de 9495\$ taxes incluses</small>	VISON RASÉ TEINT Royal et brun <small>À partir de 3495\$ taxes incluses</small>

* 1 seulement

Info-impôts

Mon conjoint de fait est décédé récemment. Si son testament le permet est-il vrai que les sommes accumulées dans son REÉR peuvent être transférées dans mon REÉR sans que j'aie à payer de l'impôt?

Effectivement, le conjoint de fait est maintenant reconnu à titre de conjoint aux fins de l'impôt sur le revenu. Le transfert libre d'impôts, des fonds du REÉR d'un contribuable décédé au REÉR ou FEÉR de son conjoint de fait est permis.

ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS DU QUÉBEC

PRÉMONT FORGUES

FOURRURES
DEUX NOMS...UNE RÉPUTATION

PLACE DE LA CITÉ
(418) 654-3660

Exceptionnellement ouvert les dimanches de février, de 12h à 17h

Heures d'ouverture:
 lundi, mardi, mercredi, 9h30 à 17h30; jeudi, vendredi, 9h30 à 21h; samedi, 9h30 à 17h; dimanche de 12h à 17h.

* Prix sujets à vente préalable • Ne s'applique pas aux ventes faites antérieurement

4 derniers jours

RIEN À PAYER AVANT LE 12 FÉVRIER 1996*

LA VENTE DU MILLION TOUT EST RÉDUIT!

COMMENCEZ À PAYER DANS

1 AN*

AUCUN COMPTANT • AUCUN PAIEMENT • AUCUN INTÉRÊT
SUR TOUTE LA MARCHANDISE

Meubles Électronique Électroménagers



** Des gagnants à tous les 2 500 acheteurs. La possibilité de paraître à la télévision avec Danielle Rainville pour gagner de 1 000\$ à 10 000\$ en bons d'achats chez Ameublements Tanguay. Règlement en magasin.

* Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente. Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant. Cartes de crédit acceptées.

A M E U B L E M E N T S T A N G U A Y

OUVERT LE DIMANCHE SAUF POINTE-AU-PÈRE

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province!

LÉVIS :
5720, boul. Étienne-Dallaire
(418) 833-4511

BEAUPORT :
535, boul. Sainte-Anne
(418) 667-6282

LES SAULES :
5150, boul. de l'Ormière
(418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES :
2200, boul. des Récollets
(819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE :
822, boul. Sainte-Anne
(418) 725-4411

CHICOUTIMI :
1990, boul. Talbot
(418) 698-4411